



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R28-2018-113

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2018

# Sommaire

## **Agence régionale de santé de Normandie**

|   |        |
|---|--------|
| R28-2018-09-04-007 - Arrêté du 4 septembre 2018 portant modification de la composition de la commission du suivi médical de l'Unité pour Malade Difficiles (UMD) du Centre Hospitalier du Rouvray de Sotteville lès Rouen (2 pages) | Page 4 |
|---|--------|

## **Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie**

|  |         |
|--|---------|
| R28-2018-09-04-001 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de L'EURE - Septembre 2018 (13 pages)        | Page 7  |
| R28-2018-08-31-003 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'Orne - Août 2018 (3 pages)              | Page 21 |
| R28-2018-08-11-001 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'Orne - Août 2018 (2 pages)              | Page 25 |
| R28-2018-08-31-004 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de Seine-Maritime - Août 2018 (2 pages)      | Page 28 |
| R28-2018-09-05-001 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de Seine-Maritime - Septembre 2018 (4 pages) | Page 31 |
| R28-2018-07-31-009 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département du Calvados - juillet 2018 (18 pages)        | Page 36 |
| R28-2018-07-30-007 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département du Calvados - juillet 2018 (1 page)          | Page 55 |
| R28-2018-09-03-004 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département du Calvados - septembre 2018 (1 page)        | Page 57 |

## **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie**

|  |         |
|--|---------|
| R28-2018-09-04-002 - Décision n°2018-87 Subdélégation de signature en matière d'activités autres que les transports routiers (8 pages)                     | Page 59 |
| R28-2018-09-04-003 - Décision n°2018-88 Subdélégation de signature en matière de transports routiers (6 pages)   | Page 68 |
| R28-2018-09-04-004 - Décision n°2018-89 Subdélégation de signature en matière d'ordonnancements secondaires (10 pages)                                     | Page 75 |
| R28-2018-09-04-005 - Décision n°2018-90 Subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords cadres (6 pages)                             | Page 86 |
| R28-2018-09-04-006 - Décision n°2018-91 Subdélégation de signature en matière de gestion du personnel concernant les agents affectés à la DREAL (14 pages) | Page 93 |

## **Direction régionale des affaires culturelles de Normandie**

|  |          |
|--|----------|
| R28-2018-08-13-006 - Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de l'ensemble architectural de l'hôtel de ville, du beffroi et de la halle de SAINT-LÔ (Manche) (3 pages) | Page 108 |
|--|----------|

|   |          |
|---|----------|
| R28-2018-08-13-007 - Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de l'ensemble architectural du théâtre et de la salle des fêtes de SAINT-LÔ (Manche) (3 pages)   | Page 112 |
| R28-2018-08-13-004 - Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques des parcelles de la fontaine Saint-Lin complétant la protection de l'église Saint-Latuin, de l'enclos paroissial, de la croix de cimetière et de la fontaine Saint-Lin à BELFONDS (Orne) (3 pages) | Page 116 |
| R28-2018-08-13-005 - Arrêté portant nomination à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (4 pages)   | Page 120 |
| <b>Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi</b>  |          |
| R28-2018-09-03-003 - Arrêté du 3 septembre 2018 Elaboration des vins récolte 2018 Pôle C (4 pages)  | Page 125 |
| R28-2018-08-30-001 - Arrêté portant agrément d'un organisme de SAP - LES PETITS CHATS à Rouen (2 pages)   | Page 130 |
| R28-2018-09-03-001 - Décision de subdélégation de signature CHORUS (3 pages)  | Page 133 |
| R28-2018-08-31-002 - Récépissé de déclaration d'un organisme de SAP - Organisme O2 ROUEN OUEST à Rouen (2 pages)  | Page 137 |
| <b>Rectorat Caen</b>  |          |
| R28-2018-09-03-002 - ARRETE DU 3 SEPTEMBRE 2018 PORTANT SUBDELEGATION PERMANENTE DONNEE SOUS LA FORME D'HABILITATIONS A INTERVENIR SUR LA PLATEFORME CHORUS (2 pages)   | Page 140 |

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2018-09-04-007

Arrêté du 4 septembre 2018 portant modification de la composition de la commission du suivi médical de l'Unité pour Malade Difficiles (UMD) du Centre Hospitalier du Rouvray de Sotteville lès Rouen



**Arrêté du 04 septembre 2018  
portant modification de la composition de la commission du suivi médical  
de l'Unité pour Malades Difficiles (UMD) du Centre Hospitalier du Rouvray  
de SOTTEVILLE LES ROUEN (76)**

La directrice de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

**Vu** le code de la santé publique et notamment les articles R.3222-1 à R.3222-7 ;

**Vu** l'arrêté en date du 30 mars 2018 portant nomination et renouvellement des membres de la commission du suivi médical de l'unité pour malades difficiles du Centre Hospitalier du Rouvray de SOTTEVILLE LES ROUEN ;

**Vu** le courriel en date du 25 juin 2018 de Monsieur le Docteur Christian FESTA faisant part de sa démission ;

**Vu** la candidature en date du 13 aout 2018 de Madame le Docteur Anne-Claire ROUSSIGNOL, praticien hospitalier au Centre hospitalier du Rouvray de SOTTEVILLE-LES-ROUEN, sollicitant sa nomination à la fonction de membre suppléant de la Commission du Suivi Médical, en qualité de psychiatre hospitalier n'exerçant pas son activité dans l'unité pour malades difficiles ;

**Vu** la candidature en date du 24 aout 2018 de Madame le Docteur Catherine LANGLOIS-PROTAIS, praticien hospitalier au Centre hospitalier du Rouvray de SOTTEVILLE-LES-ROUEN, sollicitant sa nomination à la fonction de membre titulaire de la Commission du Suivi Médical, en qualité de psychiatre hospitalier n'exerçant pas son activité dans l'unité pour malades difficiles ;

**ARRETE**

**Article 1er** : La composition de la commission du suivi médical de l'unité pour malades difficiles du Centre Hospitalier du Rouvray de SOTTEVILLE LES ROUEN (n° FINESS : 760000190) définie à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 30 mars 2018 susvisée est modifiée comme suit :

**En qualité de psychiatres hospitaliers n'exerçant pas leur activité dans l'unité pour malades difficiles :**


**Titulaire** : Madame Catherine LANGLOIS-PROTAIS (en remplacement de Monsieur le Docteur Christian FESTA)

**Suppléant** : Madame Anne-Claire ROUSSIGNOL (en remplacement de Madame le Docteur LANGLOIS-PROTAIS)

**Article 2** : La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, le directeur du Centre Hospitalier du Rouvray de SOTTEVILLE LES ROUEN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Seine-Maritime.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa modification.

Rouen, le mardi 04 septembre 2018

 La directrice générale  
**Sandra MILIN**  
ARS de Normandie  
Directrice de l'Offre de Soins

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2018-09-04-001

Accusé de réception de demandes d'autorisation  
d'exploiter - département de L'EURE - Septembre 2018

*Accord tacite d'autorisation d'exploiter*

PRÉFET DE L'EURE

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Evreux, le 25 AVR. 2018

Service économie agricole,  
territoires ruraux

SCEA HELLOT JF  
Madame Odile HELLOT  
Monsieur Maxime HELLOT  
LE VILLAGE  
27230 HEUDREVILLE EN LIEUVIN

Unité structures, installations  
et groupement des exploitations agricoles  
Dossier suivi par : Marie-Cécile HEBRANT

Tél. : 02.32.29.60.19  
Fax : 02 32 29 60 69  
Mél : ddtm-seatr-sigea@eure.gouv.fr  
Notre référence : SCEA HELLOT JF

Objet : avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 111ha 36a 55ca pour l'installation de Monsieur Maxime HELLOT et le changement de forme juridique (EARL en SCEA), situé(s) et référencé(s) comme suit :

| Commune                | Section | Numéro(s) de parcelle        |
|------------------------|---------|------------------------------|
| FRESNE CAUVERVILLE     | ZA      | 19                           |
|                        | ZD      | 42 106                       |
|                        | ZE      | 12 24 27                     |
| HEUDREVILLE EN LIEUVIN | A       | 65                           |
|                        | ZA      | 11                           |
|                        | ZB      | 3 8 9 16 20 21 67 78 117 118 |
|                        | ZC      | 34 36 51 52 53 54 56         |
|                        | ZD      | 3 25 33                      |
| NOARDS                 | ZA      | 24 59 60                     |
|                        | ZB      | 5                            |
| SAINT AUBIN DE SCELLON | ZD      | 6 13 15                      |
|                        | ZM      | 40                           |

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 16 AVRIL 2018



**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le responsable de l'unité structures, installations  
et groupement des exploitations agricoles,



Bruno GONTHIER GILLIS

PRÉFET DE L'EURE

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Evreux, le 25 AVR. 2018

Service économie agricole,  
territoires ruraux

EARL FERME DE LA GRATTERIE  
Madame Marie-Bernadette GUIHARD  
Monsieur Sylvain GUIHARD

Unité structures, installations  
et groupement des exploitations agricoles  
Dossier suivi par : Marie-Cécile HEBRANT

LE BOSHION -ORVAUX  
27190 LE VAL DORE

Tél. : 02.32.29.60.19  
Fax : 02 32 29 60 69  
Mél : ddtm-seatr-sigea@eure.gouv.fr  
Notre référence : EARL FERME DE LA GRATTERIE

Objet : avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur un agrandissement de 119ha 70a 54ca, en plus des 2,9760 ha déjà exploités, situés et référencés comme suit :

| Commune                | Section | Numéro(s) de parcelle                  |
|------------------------|---------|--|
| CHAMP DOLENT           | ZA      | 15 28 30                               |
| GAUDREVILLE LA RIVIERE | ZA      | 13 14 15                               |
|                        | ZC      | 4 12 19 35                             |
| ORVAUX - LE VAL DORE   | ZD      | 11 25 51 53 59p                        |
|                        | ZE      | 7 8 10 24 37p 60 62 63 64 76 77 78p 80 |

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 16 AVRIL 2018

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le responsable de l'unité structures, installations  
et groupement des exploitations agricoles,



Bruno GONTHIER GILLIS

PRÉFET DE L'EURE

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Evreux, le 26 AVR. 2018

Service économie agricole,  
territoires ruraux

EARL DU MANOIR  
Monsieur Christian DELAPORTE  
Monsieur Vincent DELAPORTE  
21 RUE DE LA MAIRIE  
27150 COUDRAY EN VEXIN

Unité structures, installations  
et groupement des exploitations agricoles  
Dossier suivi par : Marie-Cécile HEBRANT

Tél. : 02.32.29.60.19  
Fax : 02 32 29 60 69  
Mél : ddtm-seatr-sigea@eure.gouv.fr  
Notre référence : EARL DU MANOIR

**Objet** : avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 141ha 83a 83ca pour l'installation de Monsieur Vincent DELAPORTE au sein de l'EARL DU MANOIR, situé(s) et référencé(s) comme suit :

| Commune          | Section | Numéro(s) de parcelle  |
|------------------|---------|------------------------|
| AUTHEVERNES      | E       | 60 175 176 178 179 180 |
| CHARLEVAL        | AL      | 6 75                   |
| CHATEAU SUR EPTE | ZA      | 8 11 30 31 32          |
| COUDRAY          | A       | 179 181 306 307        |
|                  | ZC      | 1 4 17 28 52 72        |
|                  | ZD      | 7 8                    |
| LISORS           | ZE      | 16 19 20 22 21 23      |

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 18 AVRIL 2018

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjointe au chef de service économie agricole  
et territoires ruraux



Isabelle VIDALOU

PRÉFET DE L'EURE

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Evreux, le 26 AVR. 2018

Service économie agricole,  
territoires ruraux

Monsieur Thomas MULET  
FERME DES GRANGES

Unité structures, installations  
et groupement des exploitations agricoles  
Dossier suivi par : Marie-Cécile HEBRANT

27800 LE BEC HELLOUIN

Tél. : 02.32.29.60.19  
Fax : 02 32 29 60 69  
Mél : ddtm-seatr-sigea@eure.gouv.fr  
Notre référence : MULET Thomas

Objet : avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 31ha 26a 01ca pour votre installation à titre individuel, situé(s) et référencé(s) comme suit :

| Commune     | Section | Numéro(s) de parcelle  |
|-------------|---------|------------------------|
| PONT AUTHOU | A       | 95 105 106 107 108 580 |
| THIERVILLE  | ZA      | 12 15                  |

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 23 AVRIL 2018

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjointe au chef de service économie agricole  
et territoires ruraux



Isabelle VIDALOU

PRÉFET DE L'EURE

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Evreux, le 22 MAI 2018

Service économie agricole,  
territoires ruraux

GAEC DE LA POULE AUX OEUFS D'EURE  
Madame Nadège RIDEL  
Monsieur Florent RIDEL  
384 CHEMIN DU NOUVEAU MONDE  
27500 BOURNEVILLE SAINTE CROIX

Unité structures, installations  
et groupement des exploitations agricoles  
Dossier suivi par : Marie-Cécile HEBRANT

Tél. : 02.32.29.60.19  
Fax : 02 32 29 60 69  
Mél : ddtm-seatr-sigea@eure.gouv.fr  
Notre référence : GAEC DE LA POULE AUX OEUFS D'EURE

Objet : avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 4ha 10a 27ca pour la création du GAEC DE LA POULE AUX OEUFS D'EURE et l'installation de Monsieur Florent RIDEL au sein de la société, situé(s) et référencé(s) comme suit :

| Commune                  | Section | Numéro(s) de parcelle |
|--------------------------|---------|-----------------------|
| BOURNEVILLE SAINTE CROIX | ZB      | 40                    |

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 30 AVRIL 2018

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le responsable de l'unité structures, installations  
et groupement des exploitations agricoles,



Bruno GONTHIER GILLIS

PRÉFET DE L'EURE

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Evreux, le **22 MAI 2018**

Service économie agricole,  
territoires ruraux

SCEA ASTRUC  
Madame Stéphanie STOMBOLI

Unité structures, installations  
et groupement des exploitations agricoles  
Dossier suivi par : Marie-Cécile HEBRANT

LE VAL SAINT JEAN  
27700 LES ANDELIS

Tél. : 02.32.29.60.19  
Fax : 02 32 29 60 69  
Mél : ddtm-seatr-sigea@eure.gouv.fr  
Notre référence : SCEA ASTRUC

**Objet** : avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 119ha 57a 18ca pour votre installation, situé(s) et référencé(s) comme suit :

| Commune               | Section | Numéro(s) de parcelle           |
|-----------------------|---------|---------------------------------|
| LES ANDELIS           | G       | 34 45                           |
|                       | AP      | 7 9 13 32 49                    |
|                       | ZN      | 53 87 98                        |
|                       | ZP      | 25 81 109                       |
|                       | ZT      | 2 3 6 8 9 10 48                 |
|                       | ZV      | 14 18                           |
|                       | ZX      | 25 27                           |
| AMFREVILLE LES CHAMPS | ZB      | 9 49 51 52 53 58 59             |
|                       | ZC      | 25 72 74 75 76 77 80 96 101 102 |

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 30 AVRIL 2018

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le responsable de l'unité structures, installations  
et groupement des exploitations agricoles,



Bruno GONTHIER GILLIS

PRÉFET DE L'EURE

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Evreux, le **29 MAI 2018**

Service économie agricole,  
territoires ruraux

Unité structures, installations  
et groupement des exploitations agricoles  
Dossier suivi par : Marie-Cécile HEBRANT

EARL DU CLOS  
Monsieur Jérémie CAREYE  
Monsieur Jean-Baptiste CAREYE  
Monsieur Michel CAREYE  
CHEMIN ROULIER  
27220 ST ANDRE DE L'EURE

Tél. : 02.32.29.60.19  
Fax : 02 32 29 60 69  
Mél : ddtm-seatr-sigea@eure.gouv.fr  
Notre référence : EARL DU CLOS

Objet : avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 104ha 52a 53ca pour l'entrée de Messieurs CAREYE Jérémie et Jean-Baptiste, au sein de l'EARL DU CLOS, situés) et référencé(s) comme suit :

| Commune                   | Section | Numéro(s) de parcelle |
|---------------------------|---------|-----------------------|
| BOIS ARNAULT              | ZI      | 2                     |
|                           | ZK      | 26                    |
|                           | ZL      | 10 11 12              |
| MOUSSEAUX NEUVILLE        | ZI      | 38                    |
| QUESSIGNY                 | H       | 11 12 34 38           |
| SAINT ANDRE DE L'EURE     | AB      | 122 176 262 264 266   |
|                           | ZD      | 9 21                  |
|                           | ZH      | 1 2 45 48 84 154      |
|                           | ZI      | 20 27                 |
|                           | ZN      | 41 42 44              |
|                           | ZO      | 25 71                 |
| SAINT NICOLAS DE SOMMAIRE | ZL      | 26 28                 |

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 3 MAI 2018



**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le responsable de l'unité structures, installations  
et groupement des exploitations agricoles,

  
Bruno GONTHIER GILLIS

PRÉFET DE L'EURE

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service économie agricole,  
territoires ruraux

Unité structures, installations  
et groupement des exploitations agricoles  
Dossier suivi par : Marie-Cécile HEBRANT

Tél. : 02.32.29.60.19  
Fax : 02 32 29 60 69  
Mél : ddtm-seatr-sigea@eure.gouv.fr  
Notre référence : EARL LES TREZ

Evreux, le 29 MAI 2018

EARL LES TREZ  
Monsieur Jérémie CAREYE  
Monsieur Jean-Baptiste CAREYE

CHEMIN ROULIER  
27220 SAINT-ANDRE DE L'EURE

Objet : avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 121ha 01a 67ca pour la reprise de l'EARL LES TREZ par Messieurs CAREYE Jérémie et Jean-Baptiste, situé(s) et référencé(s) comme suit :

| Commune               | Section        | Numéro(s) de parcelle                |
|-----------------------|----------------|--------------------------------------|
| BOIS ARNAULT          | ZB             | 17                                   |
|                       | ZI             | 8 9 13 14                            |
|                       | ZK             | 4 5 8 18 21 22 23 112 113 114 266    |
|                       | ZL             | 78 79 222 223 225 269                |
| CHERONVILLIERS        | ZB             | 15 16 17 19                          |
|                       | ZD             | 19                                   |
| QUESSIGNY             | B              | 24                                   |
|                       | H              | 13 26                                |
| SAINT ANDRE DE L'EURE | AB             | 39 43 44                             |
|                       | ZB             | 21 33                                |
|                       | ZC             | 29 32 40 43 55 164 272               |
|                       | ZH             | 31 43                                |
|                       | ZM             | 5 153 188p                           |
|                       | ZN             | 16 17 18 19 21 22 23 59 60 81 82 102 |
| ZO                    | 3 58 61 62 136 |                                      |

**ACCUSE DE RECEPTION**

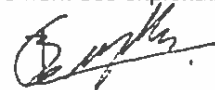
Dossier réceptionné complet le : 3 MAI 2018

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AÚTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le responsable de l'unité structures, installations  
et groupement des exploitations agricoles,



Bruno GONTHIER GILLIS

PRÉFET DE L'EURE

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Evreux, le 22 MAI 2018

Service économie agricole,  
territoires ruraux

Monsieur Romain REIGNIER

Unité structures, installations  
et groupement des exploitations agricoles  
Dossier suivi par : Marie-Cécile HEBRANT

60 RUE DE LA MINARDIERE  
27800 SAINT VICTOR D'EPINE

Tél. : 02.32.29.60.19  
Fax : 02 32 29 60 69  
Mél : ddtm-seatr-sigea@eure.gouv.fr  
Notre référence : REIGNIER Romain

Objet : avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 10ha 72a 71ca pour votre installation à titre individuel, situé(s) et référencé(s) comme suit :

| Commune     | Section | Numéro(s) de parcelle |
|-------------|---------|-----------------------|
| BRETIGNY    | ZA      | 3 et 5                |
| HECMANVILLE | YC      | 26                    |

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 3 MAI 2018

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le responsable de l'unité structures, installations  
et groupement des exploitations agricoles,



Bruno GONTHIER GILLIS

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2018-08-31-003

Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter  
- département de l'Orne - Août 2018  
*Accord tacite d'autorisation d'exploiter*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 02 mai 2018

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : FG  
Mél : [ddt-set-sef@orne.gouv.fr](mailto:ddt-set-sef@orne.gouv.fr)  
Réf. du dossier C1811307  
Tél : 02 33 32 52 30

Monsieur BAHIER Laurent  
La Mare Ameline  
61500 CHAILLOUE

**ACCUSE DE RECEPTION**

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 7,17 ha situé(s) sur les communes de CHAILLOUE, MACE, références cadastrales :

CHAILLOUE : ZA46-69-71  
MACE : ZI20-21

Dossier réceptionné complet le : **26/04/2018**

La date du 26 avril 2018 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation,

La Chef du Service Économie des Territoires

M. VINOT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 02 mai 2018

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : FG  
Mél : [ddt-set-sef@orne.gouv.fr](mailto:ddt-set-sef@orne.gouv.fr)  
Réf. du dossier C1811454  
Tél : 02 33 32 52 30

Monsieur le gérant GAEC DE LA GUINIÈRE  
ECOUCHE ST OUEN SUR MAIRE - LA  
GUINIÈRE  
61150 ECOUCHE-LES-VALLEES

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 18,38 ha situé(s) sur les communes de LOUGE-SUR-MAIRE, SAINT-OUEN-SUR-MAIRE, références cadastrales :

LOUGE-SUR-MAIRE : ZK26

SAINT-OUEN-SUR-MAIRE : A112-126-152-153-154

Dossier réceptionné complet le : 27/04/2018

La date du 27 avril 2018 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation,

La Chef du Service Économie des Territoires

M. VINOT



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 02 mai 2018

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : FG  
Mél : [ddt-set-sef@orne.gouv.fr](mailto:ddt-set-sef@orne.gouv.fr)  
Réf. du dossier C1710887  
Tél : 02 33 32 52 30

Madame Monsieur GAEC 3 D  
LA SAUSSAIE  
61100 STE OPPORTUNE

**ACCUSE DE RECEPTION**

Madame Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 5,95 ha situé(s) sur les communes de BRIOUZE, SAINTE-OPPORTUNE, références cadastrales :

BRIOUZE : ZH11-12  
SAINTE-OPPORTUNE : ZB14

Dossier réceptionné complet le : **30/04/2018**

La date du 30 avril 2018 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Madame Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation,

La Chef du Service Économie des Territoires

M. VINOT



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2018-08-11-001

Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter  
- département de l'Orne - Août 2018  
*Accord tacite d'autorisation d'exploiter*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 11 avril 2018

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : FG  
Mél : [ddt-set-sef@orne.gouv.fr](mailto:ddt-set-sef@orne.gouv.fr)  
Réf. du dossier C1811422  
Tél : 02 33 32 52 30

Monsieur LEROY Francois  
Bellevue  
61200 OCCAGNES

**ACCUSE DE RECEPTION**

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 2,87 ha situé(s) sur les communes de MOULINS-SUR-ORNE, références cadastrales :

MOULINS-SUR-ORNE : ZC35

Dossier réceptionné complet le : 10/04/2018

La date du 10 avril 2018 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation,

La Chef du Service Économie des Territoires

M. VINOT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 13 avril 2018

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : FG  
Mél : [ddt-sef-sef@orne.gouv.fr](mailto:ddt-sef-sef@orne.gouv.fr)  
Réf. du dossier C1811428  
Tél : 02 33 32 52 30

Monsieur le gérant SCEA JOURDAN  
DOMFRONT- Le Marais  
61700 DOMFRONT EN POIRAIE

**ACCUSE DE RECEPTION**

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 12,48 ha situé(s) sur les communes de LUCE, références cadastrales :

LUCE : A9-11-12-20-21-22-25-295-296-328

Dossier réceptionné complet le : 11/04/2018

La date du 11 avril 2018 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation,

La Chef du Service Économie des Territoires

M. VINOT

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2018-08-31-004

Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter  
- département de Seine-Maritime - Août 2018  
*Accord tacite d'autorisation d'exploiter*



## PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
Service économie agricole

Rouen, le 27 avril 2018

Affaire suivie par : Florence ROUSSY et Christel BONCORS  
Tél : 02 32 18 94 41 et 02 32 18 94 42  
Fax : 02 32 18 94 46  
Mél : [ddim-structures@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddim-structures@seine-maritime.gouv.fr)  
[florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr](mailto:florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr)  
[christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr](mailto:christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr)

**SCEA LA CHAMPAGNE**  
*Mme DEGRENDEL Colette*  
*Mrs DEGRENDEL Romain & Jean-Paul*  
*Mr. DE POMEREU d'ALIGRE Nicolas*  
Maison Rouge  
11 rte de Goderville  
76110 DAUBEUF-SERVILLE

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES ET ACCUEIL  
DU PUBLIC UNIQUEMENT LES MARDI ET JEUDI  
de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h

**Objet : Contrôle des structures agricoles**  
**ACCUSE RECEPTION DE COMPLETEUDE**

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande visant à obtenir en **agrandissement** de votre exploitation l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de 6 ha 90, située sur :

| COMMUNE          | RÉFÉRENCES         |
|------------------|--------------------|
| DAUBEUF-SERVILLE | A161 - A162 - A280 |

Votre dossier est réputé complet à la date du 30 avril 2018 sous le numéro 7618070.

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite ;

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

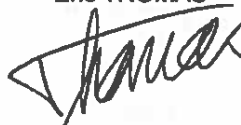
Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 76001 - 76032 ROUEN Cedex - 02 35 58 53 27  
Horaires d'ouverture : 8 h 30 - 12 h 00 / 13 h 30 - 16 h 30 (du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)  
site Internet : <http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à six mois.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

P/le directeur départemental des territoires et de la mer,  
P/le chef du service économie agricole,  
l'Adjoint au responsable du bureau agro-environnement et structures,

Éric THOMAS



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2018-09-05-001

Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter  
- département de Seine-Maritime - Septembre 2018  
*Accord tacite d'autorisation d'exploiter*



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
Service économie agricole

Rouen, le 9 mai 2018

Affaire suivie par : Florence ROUSSY et Christel BONCORS  
Tél : 02 32 18 94 41 et 02 32 18 94 42  
Fax : 02 32 18 94 48  
Mél : [ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr)  
[florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr](mailto:florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr)  
[christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr](mailto:christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr)

Monsieur Arnaud LEBLOND

2 route de Déville

76660 GRANDCOURT

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES ET ACCUEIL  
DU PUBLIC UNIQUEMENT LES MARDI ET JEUDI  
de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h

**Objet : Contrôle des structures agricoles  
ACCUSE RECEPTION DE COMPLETEUDE**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande visant à obtenir en **agrandissement** de votre exploitation l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de 4 ha 41, située sur :

| COMMUNE       | RÉFÉRENCES       |
|---------------|------------------|
| MESNIL REAUME | ZA 0014 – A 0600 |

Votre dossier est réputé complet à la date du 3 mai 2018 sous le numéro 7618071.

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite ;

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

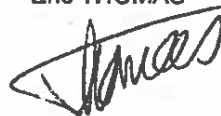


Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à six mois.

Je vous prie d'agr er, Monsieur, l'expression de ma consid ration distingu e.

P/le directeur d partemental des territoires et de la mer,  
P/le chef du service  conomie agricole,  
l'Adjoint au responsable du bureau agro-environnement et structures,

 ric THOMAS



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
Service économie agricole

Rouen, le 02 août 2018

Affaire suivie par : Florence ROUSSY et Christel BONCORS  
Tél : 02 32 18 94 41 et 02 32 18 94 42  
Fax : 02 32 18 94 46  
Mél : [ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr)  
[florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr](mailto:florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr)  
[christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr](mailto:christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr)

GAEC RASSET  
Madame RASSET Marie-Claude  
Monsieur RASSET Jean-Marie  
482 route du Moulin d'Écalles  
76690 YQUEBEUF

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES ET ACCUEIL  
DU PUBLIC UNIQUEMENT LES MARDI ET JEUDI  
de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h

**Objet** : Contrôle des structures agricoles  
ACCUSE RECEPTION DE COMPLETUDE

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande visant à obtenir en agrandissement de votre exploitation l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de 78 ha 14, située sur :

| COMMUNE      | RÉFÉRENCES  |
|--------------|---|
| VIEUX-MANOIR | AB526 – ZB13 – ZB31 – ZB9 – ZB17 – ZD4 – ZI2 - ZS5 – ZB8 – ZI4 – ZI1 (partie) |

Votre dossier est réputé complet à la date du 4 mai 2018 sous le numéro 7618072.

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite ;

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à six mois.

Le présent courrier annule et remplace le précédent daté du 09 mai 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



P/le directeur départemental des territoires et de la mer,  
P/le chef du service économie agricole,  
l'Adjoint au responsable du bureau agro-environnement et structures,

Éric THOMAS



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2018-07-31-009

Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter  
- département du Calvados - juillet 2018

*Accord tacite d'autorisation d'exploiter*



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 15 mars 2018

Service agricole

Affaire suivie par : Isabelle.VALETTE  
Email : [Isabelle.valette@calvados.gouv.fr](mailto:Isabelle.valette@calvados.gouv.fr)  
Tél. : 02.31.43.16.78  
Fax : 02.31.44.59.87

**Monsieur CARPENTIER Rodophe**  
**Le chemim Blanc**  
**14340 MANERBE**

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 3,4 ha en surface de reprise dans un cadre familial sur les communes référencées ci-dessous :

**MANERBE**

**ZE 18 23**

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 1/03/2018

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service agricole



Patrice FRANÇOIS

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02 31 43 15 00 – fax : 02 31 44 59 87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 04 avril 2018

Service agricole  
Affaire suivie par : Cécile Zébazé  
Email : [cecile.zebaze@calvados.gouv.fr](mailto:cecile.zebaze@calvados.gouv.fr)  
Tél. : 02.31.43.15.37  
Fax : 02.31.44.59.87

**GAEC ENGUEHARD**  
**Le Maizeray**  
**14380 SAINTE MARIE OUTRE D'EAU**

Messieurs

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 16,86 ha en surface reprise situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

**SAINTE MARIE OUTRE D'EAU**

**ZA I 2 49 59**

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : **02/03/2018**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service agricole



Patrice-FRANÇOIS

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 17 avril 2018

Service agricole

Affaire suivie par : Isabelle.VALETTE  
Email : [Isabelle.valette@calvados.gouv.fr](mailto:Isabelle.valette@calvados.gouv.fr)  
Tél. : 02.31.43.16.78  
Fax : 02.31.44.59.87

**Monsieur Morel Jonathan**  
**3186 Route de la Mairie**  
**14430 CRESSEVEUILLE**

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 0,97 ha en surface d'installation situé(s) sur la commune référencée ci-dessous :

**CRESSEVEUILLE**

**B 214**

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 02/03/2018

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs,, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service agricole

Patrice FRANÇOIS

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 23/04/2018

Service agricole  
Affaire suivie par : Isabelle.VALETTE  
Email : [Isabelle.valette@calvados.gouv.fr](mailto:Isabelle.valette@calvados.gouv.fr)  
Tél. : 02.31.43.16.78  
Fax : 02.31.44.59.87

Monsieur MONDET CHRISTOPHE  
Livet Presles  
14410 VALDALLIERE

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 1,08 ha situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

**PRESLES**

**ZH 38 J**

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 06/03/2018

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service agricole

Patrice FRANÇOIS

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 16 mars 2018

Service agricole  
Affaire suivie par : Isabelle.VALETTE  
Email : [Isabelle.valette@calvados.gouv.fr](mailto:Isabelle.valette@calvados.gouv.fr)  
Tél. : 02.31.43.16.78  
Fax : 02.31.44.59.87

**Madame DELAUNAY LOUISA-ULRIKA**

**Le Petit Haras De La Campière  
176 rue Paul Borie  
14190 LA VESPIERE FRIARDEL**

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 2,89 ha de reprise en surface après le décès de votre époux situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

**LA VESPIERE  
ORBEC**

**B 750  
AD 193 281**

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 08/03/2018

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service agricole



Patrice FRANÇOIS

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 04 avril 2018

Service agricole  
Affaire suivie par : Cécile Zébazé  
Email : cecile.zebaze@calvados.gouv.fr  
Tél. : 02.31.43.15.37  
Fax : 02.31.44.59.87

**Monsieur ALLAUME Fabien**  
**2035 Chemin de Caudemucho**  
**14430 CRESSEVILLE**

Messieurs

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 4,39 ha en surface reprise situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

**CRESSEVILLE**

**C 0089 0090**

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : **08/03/2018**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service agricole

Patrice FRANÇOIS

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 6 Mars 2018

Service agricole  
Affaire suivie par : Isabelle.VALETTE  
Email : [Isabelle.valette@calvados.gouv.fr](mailto:Isabelle.valette@calvados.gouv.fr)  
Tél. : 02.31.43.16.78  
Fax : 02.31.44.59.87

**Monsieur POUSSIER Luc**  
**Ferme de Semilly**  
**Castilly**  
**14330 ISIGNY SUR MER**

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 5,67 ha situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

**SAINT MARCOUF DU ROCHY**

**A 21 22 23 24**

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 08/03/2018

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service agricole

Patrice FRANÇOIS

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02 31 43 15 00 – fax : 02 31 44 59 87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 04 avril 2018

Service agricole  
Affaire suivie par : Cécile.Zébazé  
Email : [cecile.zebaze@calvados.gouv.fr](mailto:cecile.zebaze@calvados.gouv.fr)  
Tél. : 02.31.43.15.37  
Fax : 02.31.44.59.87

**EARL BREUX  
GLATIGNY – LASSY  
14770 TERRES DE DRUANCE**

Messieurs

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,21** ha en surface reprise situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

**LENAULT**

**D 208 209 212**

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : **09/03/2018**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service agricole



Patrice-FRANÇOIS

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02 31 43 15 00 – fax : 02 31 44 59 87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [gdttm@calvados.gouv.fr](mailto:gdttm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 14 mars 2018

Service agricole

Affaire suivie par : Isabelle.VALETTE  
Email : [Isabelle.valette@calvados.gouv.fr](mailto:Isabelle.valette@calvados.gouv.fr)  
Tél. : 02.31.43.16.78  
Fax : 02.31.44.59.87

Monsieur PRALUS Philippe  
Route de Livarot  
14170 SAINT PIERRE SUR DIVES

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 40,03 ha en surface de reprise sur les communes référencées ci-dessous :

LE MESNIL MAUGER

A 70 71 75 164- B 1 6 7 68 70 99

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 13/03/2018

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service agricole



Patrice FRANÇOIS

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 10 avril 2018

Service agricole  
Affaire suivie par : Cécile.Zébazé  
Email : [cecile.zebaze@calvados.gouv.fr](mailto:cecile.zebaze@calvados.gouv.fr)  
Tél. : 02.31.43.15.37  
Fax : 02.31.44.59.87

**GAEC GILETTE**  
**La Quevanerie**  
**14240 FOULOGNES**

Messieurs

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,66 ha** en surface reprise situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

**FOULOGNES**

**A 131**

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : **15/03/2018**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service agricole



Patrice-FRANÇOIS

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 11 juin 2018

Service agricole  
Affaire suivie par : Isabelle.VALETTE  
Email : Isabelle.valette@calvados.gouv.fr  
Tél. : 02.31.43.16.78  
Fax : 02.31.44.59.87

**Madame PELLERIN Nicole**

**La Lansardière  
14380 SAINT AUBIN DES BOIS**

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 79,83 ha de reprise en surface après le départ en retraite de son époux sur les communes référencées ci-dessous :

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>BOISYVON</b>             | <b>WA 43 44 46 47 48 49 50 51 52 53 67 72</b> |
| <b>COURSON</b>              | <b>ZM 14</b>                                  |
| <b>COURSON</b>              | <b>ZM 18</b>                                  |
| <b>COURSON</b>              | <b>ZM 1 67</b>                                |
| <b>FONTENERMONT</b>         | <b>AB 7</b>                                   |
| <b>FONTENERMONT</b>         | <b>ZC 49</b>                                  |
| <b>SAINT AUBIN DES BOIS</b> | <b>ZD 23 24 37</b>                            |
| <b>SAINT AUBIN DES BOIS</b> | <b>ZC 16 28 29 64 – ZD 6 7 16 17 19 20</b>    |
| <b>SAINT AUBIN DES BOIS</b> | <b>ZD 4 5 18 32 33 43 57</b>                  |
| <b>SAINT AUBIN DES BOIS</b> | <b>ZD 76</b>                                  |
| <b>SAINT AUBIN DES BOIS</b> | <b>ZC 10 16</b>                               |
| <b>SAINT AUBIN DES BOIS</b> | <b>ZC 65</b>                                  |

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 15/03/2018

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service agricole

Patrice FRANÇOIS

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02 31 43 15 00 – fax : 02 31 44 59 87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 17 avril 2018

Service agricole

Affaire suivie par : Isabelle.VALETTE  
Email : [Isabelle.valette@calvados.gouv.fr](mailto:Isabelle.valette@calvados.gouv.fr)  
Tél. : 02.31.43.16.78  
Fax : 02.31.44.59.87

**GAEC LERENARD  
La Campagne  
14350 DAMPIERRE**

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 1,75 ha en surface reprise situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

**PLACY MONTAIGU**

**B 356 357 660**

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : **21/03/2018**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service agricole

Patrice FRANÇOIS

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 29 mars 2018

Service agricole  
Affaire suivie par : Isabelle.VALETTE  
Email : [Isabelle.valette@calvados.gouv.fr](mailto:Isabelle.valette@calvados.gouv.fr)  
Tél. : 02.31.43.16.78  
Fax : 02.31.44.59.87

**Madame GOUHIER Séverine**  
**2 bis chemin des hautes suites**  
**14210 BARON SUR ODON**

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 2,69 ha de reprise en surface sur les communes référencées ci-dessous :

**BARON SUR ODON**  
**FONTAINE ETOUPEFOUR**

**A 382 930**  
**AD 93**

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 28/03/2018

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service agricole

Patrice FRANÇOIS

10, boulevard général Vanier - CS 75224 - 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 - fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 - 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 04 avril 2018

Service agricole  
Affaire suivie par : Cécile.Zébazé  
Email : cecile.zebaze@calvados.gouv.fr  
Tél. : 02.31.43.15.37  
Fax : 02.31.44.59.87

**EARL DE LA CROIX FLOQUET**  
**Ferme du bas**  
**27230 SAINT GERMAIN LA CAMPAGNE**

Messieurs

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 1,26 ha en surface reprise situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

VALORBIQUET

D 23 50

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : **29/03/2018**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service agricole



Patrice FRANÇOIS

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél - 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 04 mai 2018

Service agricole  
Affaire suivie par : Cécile.Zébazé  
Email : [cecile.zebaze@calvados.gouv.fr](mailto:cecile.zebaze@calvados.gouv.fr)  
Tél. : 02.31.43.15.37  
Fax : 02.31.44.59.87

**EARL DE LA GRANDIERE  
DEWULF Raphael  
La vannetiere  
14290 FAMILLY LIVAROT**

Messieurs

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 0,37 ha en surface reprise situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

**FAMILLY LIVAROT**

C 193 194

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : **29/03/2018**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service agricole

Patrice-FRANÇOIS

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddlm@calvados.gouv.fr](mailto:ddlm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 04 avril 2018

Service agricole  
Affaire suivie par : Cécile.Zébazé  
Email : cecile.zebaze@calvados.gouv.fr  
Tél. : 02.31.43.15.37  
Fax : 02.31.44.59.87

**GAEC LA TOURAILLE**  
**La Touraille**  
**14100 NOROLLES**

Messieurs

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **14,27** ha en surface reprise situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

**BREUIL EN AUGE**  
**NOROLLES**

**B 0521**  
**A 0078 0086 0087 – B 0043 0057**

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : **29/03/2018**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service agricole



Patrice-FRANÇOIS

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 24 avril 2018

Service agricole  
Affaire suivie par : Isabelle.VALETTE  
Email : [Isabelle.valette@calvados.gouv.fr](mailto:Isabelle.valette@calvados.gouv.fr)  
Tél. : 02.31.43.16.78  
Fax : 02.31.44.59.87

**GAEC LEGRIX**  
**Mr et Mme LEGRIX**  
**Vaumousse**  
**14410 PIERRES**

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 0,96 ha en surface de reprise, situé(s) sur la commune référencée ci-dessous :

**PIERRES**

**ZD 12**

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 30/03/2018

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service agricole

Patrice FRANÇOIS

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 24 avril 2018

Service agricole  
Affaire suivie par : Isabelle.VALETTE  
Email : [Isabelle.valette@calvados.gouv.fr](mailto:Isabelle.valette@calvados.gouv.fr)  
Tél. : 02.31.43.16.78  
Fax : 02.31.44.59.87

**GAEC LEGRIX**  
**Mr et Mme LEGRIX**  
**Vaumousse**  
**14410 PIERRES**

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 61,37 ha en surface de reprise de l'exploitation de Madame Borel partant en retraite, (la mère de Madame Legrix), situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>CHENODOLLE</b>      | <b>ZE 1 2</b>                                |
| <b>LE DESERT</b>       | <b>ZD 6 13 38 - ZE 15</b>                    |
| <b>PIERRES</b>         | <b>ZI 51</b>                                 |
| <b>PRESLES</b>         | <b>ZH 26 30 31 33 37 39 50 55 - ZK 16 17</b> |
| <b>PRESLES</b>         | <b>ZE 19 - ZL 19</b>                         |
| <b>RULLY</b>           | <b>ZE 25</b>                                 |
| <b>LE THEIL BOCAGE</b> | <b>C 421 430</b>                             |

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 30/03/2018

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service agricole

Patrice FRANÇOIS

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 - 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2018-07-30-007

Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter  
- département du Calvados - juillet 2018

*Accord tacite d'autorisation d'exploiter*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 04 mai 2018

Service agricole  
Affaire suivie par : Cécile.Zébazé  
Email : cecile.zebaze@calvados.gouv.fr  
Tél. : 02.31.43.15.37  
Fax : 02.31.44.59.87

**GAEC DU CHATEAU D'EAU**  
**La petite cauvinierie**  
**Notre dame de Courson**  
**14140 LIVAROT**

Messieurs

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 90,32 ha en surface reprise situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

| Communes              | Parcelles   | Superficie (ha) | Propriétaires        |
|-----------------------|---|-----------------|----------------------|
| AUQUAINVILLE          | C 63 72 73 78 347                                   | 7,93            | JORIS Rachel         |
| CERNAY                | B 94  | 3,10            | LEJEUNE Thérèse      |
| FERVAQUES             | A 259 414   | 3,52            | JORIS Rachel         |
| NOTRE DAME DE COURSON | C 160 166 491 492                                   | 9,67            | RUMARE Eric          |
| NOTRE DAME DE COURSON | B 225 239 269 304                                   | 5               | Consorts LEMERCIER   |
| NOTRE DAME DE COURSON | C 41 43 44  | 2,02            | QUAGHEBEUR Jean Luc  |
| NOTRE DAME DE COURSON | C 280   | 1,29            | GRESSIER et LEMAITRE |
| NOTRE DAME DE COURSON | C 495   | 1,08            | Inconnu              |
| NOTRE DAME DE COURSON | C 141   | 1,35            | RURARE et MARIE      |
| NOTRE DAME DE COURSON | B 39 145 146 155 211 445 446                        | 17,14           | MARIE Martine        |
| NOTRE DAME DE COURSON | C 47 49 118 412                                     | 6,09            | CALBANO Yolande      |
| NOTRE DAME DE COURSON | C 226 233 235 237 240 403 468 490                   | 13,92           | DUROIS et RURARE     |
| NOTRE DAME DE COURSON | A 79 81 463   | 5,15            | HERMAN Jean Hugues   |
| MEULLES               | A 156 157 159 161 162 – H 43 44 49<br>93 94 269 276 | 13,02           | SECHET Bernadette    |

#### ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : 29/03/2018

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service agricole



Patrice-FRANÇOIS

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02 31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2018-09-03-004

Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter  
- département du Calvados - septembre 2018

*Accord tacite d'autorisation d'exploiter*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 5 Mai 2018

Service agricole  
Affaire suivie par : Isabelle.VALETTE  
Email : [Isabelle.valette@calvados.gouv.fr](mailto:Isabelle.valette@calvados.gouv.fr)  
Tél. : 02.31.43.16.78  
Fax : 02.31.44.59.87

**GAEC BOUDONNET  
M. et Mme BOUDONNET  
Route de Clairefontaine  
14410 RULLY VALDALLIERE**

Madame, Monsieur,,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 8,17 ha en surface reprise, situé(s) sur la commune référencée ci-dessous :

RULLY

ZL 18 22 - ZN 41

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le :02/05/2018

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur,, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service agricole

Patrice FRANÇOIS

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02 31 43 15 00 – fax : 02 31 44 59 87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Normandie

R28-2018-09-04-002

Décision n°2018-87 Subdélégation de signature en matière  
d'activités autres que les transports routiers

*Décision n°2018-87 Subdélégation de signature en matière d'activités autres que les transports  
routiers*

**PREFECTURE DE LA REGION NORMANDIE**

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
DE NORMANDIE

Le Directeur régional  
de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Normandie

DIRECTION

**DÉCISION N°2018-87**

**Objet : Subdélégation de signature en matière d'activités autres que les transports routiers**

**Vu :**

Le code de la construction et de l'habitation ;

Le code de l'environnement ;

Le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Le code général de la propriété des personnes publiques ;

Le code de justice administrative ;

Le code minier ;

Le code des relations entre le public et l'administration ;

Le code rural et de la pêche maritime ;

Le code des transports ;

Le code de l'urbanisme ;

Le code de la voirie routière ;

La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les départements ;

Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Le décret du Président de la République en date du 16 février 2017 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

L'arrêté de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 nommant Monsieur Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie et Monsieur Philippe PERRAIS, Directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté de la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et de la Ministre du logement et de l'habitat durable en date du 15 septembre 2016 nommant Monsieur Bernard MEYZIE, Directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 15 novembre 2016 ;

L'arrêté du Ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, et du Ministre de la cohésion des territoires en date du 7 décembre 2017 nommant Madame Florence CASTEL, Directrice régionale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté préfectoral n°16-20 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant organisation de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté préfectoral n° SGAR n°17.045 du 15 mars 2017 portant délégation de signature en matière d'activités de niveau régional à Monsieur Patrick BERG, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie ;

## **DÉCIDE**

### **Article 1 – Activités générales**

Subdélégation est donnée dans les domaines d'activités et d'intervention de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie listées ci-dessous :

1. Aménagement – Urbanisme,
2. Environnement - Développement durable,
3. Risques - Sécurité industrielle,
4. Habitat - Logement,
5. Rénovation urbaine,
6. Climat, air et énergie,
7. Contrôle de véhicules,
8. Transports,
9. Infrastructures,
10. Bâtiment – Construction,
11. Actions du contrat de Plan 2015-2020 et des contrats de Plan interrégionaux pour lesquelles la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est service instructeur,
12. Instruction des demandes de subventions FEADER et des demandes de paiement,
13. Observations écrites ou orales adressées aux tribunaux de l'ordre pénal tendant à obtenir la condamnation, la mise en conformité des lieux ou le rétablissement dans leur état antérieur,
14. Défense et sécurité,
15. Qualité et contrôle de gestion,

Pour les actes ci-après énumérés :

I. Les correspondances techniques adressées aux Maires, aux Présidents de collectivités locales ou à leurs établissements publics, aux Directeurs de sociétés d'économie mixte ou d'établissements publics relatifs à :

I.1. l'animation des études,

I.2. la présentation des rapports et comptes rendus,

II. Les convocations, fixations des ordres du jour et procès-verbaux de réunions relatifs aux études ou instructions de dossiers,

III. Les correspondances et rapports adressés aux Ministres de tutelle de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement lorsqu'ils ne présentent ni le caractère d'un avis, ni d'une proposition, ni d'un compte-rendu du Préfet de Région,

IV. Les correspondances relatives à l'instruction technique et à l'approbation des projets,

V. Les aides financières aux entreprises et organismes,

VI. Les mémoires en défense produits devant les Tribunaux administratifs de Rouen et de Caen, mais uniquement concernant les procédures de référé d'urgence prévues par le code de justice administrative :

VI-1. Référé de suspension, tel que prévu à l'article L.521-1 du code de justice administrative,

VI-2. Référé liberté, tel que prévu à l'article L.521-2 du code de justice administrative,

VI-3. Référé conservatoire, tel que prévu à l'article L.521-3 du code de justice administrative,

VI-4. Référé mesure utile d'expertise ou d'instruction tel que prévu à l'article R.532-1 du code de justice administrative

VII En matière d'infrastructures routières nouvelles ou d'aménagements structurants, pour les dossiers concernant des opérations d'investissements sur le réseau routier national :

VII-1. Commande des études,

VII-2. Approbation des projets,

VII-3. Acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des projets,

VIII-4. Les actes de consultation, aux fins de recueil des avis, des services déconcentrés de l'État, des collectivités locales et des institutions intéressées,

VII-5. Toutes décisions nécessaires à la préparation, à l'exécution et à la réception des études et des travaux,

Dans le cadre de leurs attributions à :

|   | DOMAINES D'ACTIVITÉS  |                                     |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                                |  |                     |                                | Types d'actes |
|---|-----------------------|-------------------------------------|-------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------------|------------|-----------------|-------------------------|------------------------------------|--------------------------------|--|---------------------|--------------------------------|---------------|
|   | 1                     | 2                                   | 3                             | 4                  | 5                  | 6                  | 7                      | 8          | 9               | 10                      | 11                                 | 12                             | 13   | 14                  | 15                             |               |
|   | Urbanisme Aménagement | Environnement Développement durable | Risques Sécurité industrielle | Habitat - Logement | Rénovation urbaine | Énergie Climat Air | Contrôle des véhicules | Transports | Infrastructures | Bâtiment - Construction | Aides européennes CPER et CPIER-PO | Demandaes de subvention FEADER | Observations écrites adressées aux tribunaux | Défense et sécurité | Qualité et Contrôle de gestion |               |
| <b>M. Philippe PERRAIS</b><br>Directeur régional adjoint  | X                     | X                                   | X                             | X                  | X                  | X                  | X                      | X          | X               | X                       | X                                  | X                              | X  | X                   | X                              | I à VII       |
| <b>Mme Florence CASTEL</b><br>Directrice régionale adjointe   | X                     | X                                   | X                             | X                  | X                  | X                  | X                      | X          | X               | X                       | X                                  | X                              | X  | X                   | X                              | I à VII       |
| <b>M. Bernard MEYZIE</b><br>Directeur régional adjoint  | X                     | X                                   | X                             | X                  | X                  | X                  | X                      | X          | X               | X                       | X                                  | X                              | X  | X                   | X                              | I à VII       |
| <b>M. Stéphane DOUCHET</b> ,<br>Chef du Service Énergie, Climat,<br>Logement et Aménagement Durable             | X                     | X                                   |                               | X                  | X                  | X                  |                        |            |                 | X                       |                                    |                                | X  |                     |                                | I à V         |
| <b>M. Philippe SURVILLE</b><br>Chef adjoint du Service Énergie,<br>Climat, Logement et Aménagement<br>Durable   | X                     | X                                   |                               | X                  | X                  | X                  |                        |            |                 | X                       |                                    |                                | X  |                     |                                | I à V         |
| <b>Mme Amélie LACOGNE</b><br>Adjointe au chef du Service Énergie,<br>Climat, Logement et Aménagement<br>Durable | X                     | X                                   |                               | X                  | X                  | X                  |                        |            |                 | X                       |                                    |                                | X  |                     |                                | I à V         |
| <b>Mme Hélène BUHOT</b><br>Cheffe du Bureau de<br>l'Aménagement et du<br>Développement Durable                  | X                     | X                                   |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                                | X  |                     |                                | I à V         |
| <b>M. François ANFRAY</b><br>Chef adjoint du Bureau de<br>l'Aménagement et du<br>Développement Durable          | X                     | X                                   |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                                | X  |                     |                                | I à V         |
| <b>M. Sylvain COMTE</b><br>Adjoint à la Cheffe du Bureau de<br>l'Aménagement et du<br>Développement Durable     | X                     | X                                   |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                                | X  |                     |                                | I à V         |
| <b>M. Lionel HERMANGE</b><br>Chef du Bureau Logement<br>Construction  |                       |                                     |                               | X                  | X                  |                    |                        |            |                 | X                       |                                    |                                |  |                     |                                | I à V         |
| <b>M. Cyrille GACHIGNAT</b><br>Chef du Bureau Climat Air Énergie  |                       |                                     |                               |                    |                    | X                  |                        |            |                 |                         |                                    |                                |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>Mme Marie MOIROT</b><br>Cheffe de l'Unité Logement   |                       |                                     |                               | X                  | X                  |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                                |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>M Sébastien FAUCON</b><br>Chef de l'Unité Construction   |                       |                                     |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 | X                       |                                    |                                |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>M. Nicolas PUCHALSKI</b><br>Chef du Pôle Evaluation<br>Environnementale                                      | X                     | X                                   |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                                |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>M. Nicolas SURAIS</b><br>Chef adjoint du Pôle Évaluation<br>Environnementale                                 | X                     | X                                   |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                                |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>M. Adrien BRESSON</b><br>Chef du Service Risques   |                       | X                                   | X                             |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                                | X  |                     |                                | I à V         |
| <b>M. Olivier LAGNEAUX</b><br>Chef adjoint du Service Risques   |                       | X                                   | X                             |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                                | X  |                     |                                | I à V         |
| <b>Mme Isabelle FREBOURG</b><br>Responsable du Bureau des<br>Risques Technologiques Accidentels                 |                       | X                                   | X                             |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                                |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>M. Fabien GILLERON</b><br>Chef de l'Unité Risques Accidentels  |                       |                                     | X                             |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                                |  |                     |                                |               |

|  | DOMAINES D'ACTIVITÉS  |                                     |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                              |  |                     |                                | Types d'actes |
|--|-----------------------|-------------------------------------|-------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------------|------------|-----------------|-------------------------|------------------------------------|------------------------------|--|---------------------|--------------------------------|---------------|
|  | 1                     | 2                                   | 3                             | 4                  | 5                  | 6                  | 7                      | 8          | 9               | 10                      | 11                                 | 12                           | 13   | 14                  | 15                             |               |
|  | Urbanisme Aménagement | Environnement Développement durable | Risques Sécurité industrielle | Habitat - Logement | Rénovation urbaine | Énergie Climat Air | Contrôle des véhicules | Transports | Infrastructures | Bâtiment - Construction | Aides européennes CPER et CPIER-PO | Demands de subvention FEADER | Observations écrites adressées aux tribunaux | Défense et sécurité | Qualité et Contrôle de gestion |               |
| <b>M. Daniel BABEL</b><br>Chef du Bureau des Risques Technologiques Chroniques   |                       | X                                   | X                             |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                              |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>Mme Sylvie BOUTTEN</b><br>Cheffe Adjointe du Bureau des Risques Technologiques Chroniques                               |                       | X                                   | X                             |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                              |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>Mme Anne MACHEFERT</b><br>Cheffe de l'Unité Sites et Sols Pollués, Installation de Traitement de Déchets                |                       | X                                   | X                             |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                              |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>Mme Nathalie DESRUELLES</b><br>Cheffe du Bureau des Risques Naturels  |                       | X                                   |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                              |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>Mme Olga LEFEVRE-PESTEL</b> ,<br>Cheffe du Service Ressources Naturelles  |                       | X                                   | X                             |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    | X                            | X  |                     |                                | I à V         |
| <b>Mme Catherine FAUBERT</b><br>Adjointe au chef du Service Ressources Naturelles  |                       | X                                   | X                             |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    | X                            | X  |                     |                                | I à V         |
| <b>M. Charles VALLET</b><br>Chef du Bureau de l'Eau et des Milieux Aquatiques  |                       | X                                   |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                              |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>Mme Véronique FEENY-FEREOL</b><br>Cheffe adjointe du Bureau de l'Eau et des Milieux Aquatiques                          |                       | X                                   |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                              |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>M. Denis RUNGETTE</b><br>Chef du Bureau de la Biodiversité et des Espaces Naturels                                      |                       | X                                   |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    | X                            |  |                     |                                | I à V         |
| <b>M. Thomas BIERO</b><br>Coordinateur régional Natura 2000  |                       |                                     |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    | X                            |  |                     |                                | II et V       |
| <b>M. Stéphane PINEY</b><br>Responsable du Bureau de l'Hydrologie, de l'Hydrométrie et de la Prévision des Crues           |                       |                                     | X                             |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                              |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>M. Bruno DUMEIGE</b><br>Responsable de l'Unité Connaissance, Animation et Préservation, référent SCAP                   |                       | X                                   |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                              |  |                     |                                | II et III     |
| <b>M. Denis SIVIGNY</b><br>Responsable de l'Unité Accompagnement des Plans et Projets et Procédures Associées              |                       | X                                   |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                              |  |                     |                                | II et III     |
| <b>M. Laurent DUMONT</b><br>Responsable du Pôle Mer et Littoral  |                       | X                                   |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                              |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>M. Nicolas TORTEROTOT</b><br>Responsable du Laboratoire Hydrobiologie   |                       | X                                   |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                              |  |                     |                                | II et III     |
| <b>M. Claude GIRARD</b><br>Adjoint au Responsable du Bureau de l'Hydrologie, de l'Hydrométrie et de la Prévision des Crues |                       |                                     | X                             |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                              |  |                     |                                | II et III     |
| <b>M. Gwen GLAZIOU</b><br>Responsable de l'unité Hydrologie et Hydrométrie du Secteur Ouest                                |                       |                                     | X                             |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                              |  |                     |                                | II et III     |



|   | DOMAINES D'ACTIVITÉS  |                                     |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                              |  |                     |                                | Types d'actes |                            |
|---|-----------------------|-------------------------------------|-------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------------|------------|-----------------|-------------------------|------------------------------------|------------------------------|--|---------------------|--------------------------------|---------------|----------------------------|
|   | 1                     | 2                                   | 3                             | 4                  | 5                  | 6                  | 7                      | 8          | 9               | 10                      | 11                                 | 12                           | 13   | 14                  | 15                             |               |                            |
|   | Urbanisme Aménagement | Environnement Développement durable | Risques Sécurité industrielle | Habitat - Logement | Rénovation urbaine | Énergie Climat Air | Contrôle des véhicules | Transports | Infrastructures | Bâtiment - Construction | Aides européennes CPER et CPIER-PO | Demands de subvention FEADER | Observations écrites adressées aux tribunaux | Défense et sécurité | Qualité et Contrôle de gestion |               |                            |
| <b>Mme Hélène MACH</b><br>Cheffe par intérim du Service Sécurité des Transports et des Véhicules<br><b>M. Frédéric DECHAMPS</b><br>Adjoint à la Cheffe de service, Chef du Bureau Homologation et Contrôle des véhicules<br><b>M. Jean-Marc SARTHOU</b><br>Responsable du Bureau Gestion des Entreprises de Transport<br><b>M. Serge BLANDIN</b><br>Chef du Bureau Contrôle des Transports<br><b>M. Yvon QUEDEC</b><br>Chef de l'Unité Véhicules de Caen<br><b>Mme Fabienne CHOET</b><br>Cheffe de l'équipe contrôle des véhicules de l'UDRD  |                       |                                     |                               |                    |                    |                    | X                      | X          |                 |                         |                                    |                              | X  |                     |                                |               | I à V                      |
|   |                       |                                     |                               |                    |                    |                    | X                      | X          |                 |                         |                                    |                              | X  |                     |                                |               | I à IV                     |
|   |                       |                                     |                               |                    |                    |                    | X                      | X          |                 |                         |                                    |                              |  |                     |                                |               | I à IV                     |
|   |                       |                                     |                               |                    |                    |                    |                        | X          |                 |                         |                                    |                              |  |                     |                                |               | I à IV                     |
|   |                       |                                     |                               |                    |                    |                    | X                      |            |                 |                         |                                    |                              |  |                     |                                |               | I à IV                     |
|   |                       |                                     |                               |                    |                    |                    | X                      |            |                 |                         |                                    |                              |  |                     |                                |               | I à IV                     |
| <b>M. Jean-Louis JOUVET</b><br>Chef du Service Mobilités et Infrastructures<br><b>M. Julien ARPAIA</b><br>Adjoint au chef du Service Mobilités et Infrastructures, Responsable de la Division Maîtrise d'Ouvrage des Projets Routiers<br><b>M. Pascal GILLERON</b><br>Adjoint au responsable de la Division Maîtrise d'Ouvrage des Projets Routiers   |                       |                                     |                               |                    |                    |                    |                        | X          | X               |                         | X                                  |                              | X  |                     |                                |               | I à V, VII-1, VII-3, VII-4 |
|   |                       |                                     |                               |                    |                    |                    |                        | X          | X               |                         | X                                  |                              | X  |                     |                                |               | I à V                      |
|   |                       |                                     |                               |                    |                    |                    |                        | X          | X               |                         | X                                  |                              | X  |                     |                                |               | I à V                      |
| <b>Mme Christine BORDIER</b><br>Cheffe du Service Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets<br><b>M. Sébastien MOUNIER</b><br>Chef adjoint du Service Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets<br><b>Mme Mallorie HUGUET</b><br>Adjointe à la cheffe du Service Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets<br><b>M. Thomas GERGAUD</b><br>Adjoint à la cheffe du Service Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets<br><b>M. Jérôme POTEL</b><br>Responsable du Bureau de l'Information Géographique<br><b>M. Bruno DARDAILLON</b><br>Responsable du Bureau de l'Observation et des Statistiques | X                     | X                                   |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                              |  |                     |                                |               | I à IV                     |
|   | X                     | X                                   |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         | X                                  |                              |  |                     |                                |               | I à IV                     |
|   | X                     | X                                   |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                              |  |                     |                                |               | I à IV                     |
|   | X                     | X                                   |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                              |  |                     |                                |               | I à IV                     |
|   | X                     | X                                   |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                              |  |                     |                                |               | I à IV                     |
| <b>M. Guylain THEON,</b><br>Responsable de la mission estuaire  |                       | X                                   |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                    |                              | X  |                     |                                |               | I à V                      |

|   | DOMAINES D'ACTIVITÉS  |                                     |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                   |                              |  |                     |                                | Types d'actes |
|---|-----------------------|-------------------------------------|-------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------------|------------|-----------------|-------------------------|-----------------------------------|------------------------------|--|---------------------|--------------------------------|---------------|
|   | 1                     | 2                                   | 3                             | 4                  | 5                  | 6                  | 7                      | 8          | 9               | 10                      | 11                                | 12                           | 13   | 14                  | 15                             |               |
|   | Urbanisme Aménagement | Environnement Développement durable | Risques Sécurité industrielle | Habitat - Logement | Rénovation urbaine | Énergie Climat Air | Contrôle des véhicules | Transports | Infrastructures | Bâtiment - Construction | Aides européennes CPER et CPER-PO | Demands de subvention FEADER | Observations écrites adressées aux tribunaux | Défense et sécurité | Qualité et Contrôle de gestion |               |
| <b>M. Emmanuel GOUJON</b><br>Chef de la Mission Qualité Environnement et Appui  |                       |                                     |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                   |                              |  |                     | X                              | I à IV        |
| <b>M. Franck INVERNIZZI</b><br>Responsable Sécurité-Défense   |                       |                                     |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                   |                              |  | X                   |                                | I à IV        |
| <b>Mme Christine BORDIER</b><br>Responsable Sécurité - Défense  |                       |                                     |                               |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                   |                              |  | X                   |                                | I à IV        |
| <b>M. Christophe HUART</b><br>Chef de l'Unité Départementale Rouen Dieppe   |                       |                                     | X                             |                    |                    |                    | X                      |            |                 |                         |                                   |                              |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>Mme Tiffany WEYNACHTER</b><br>Coordonnatrice de l'Équipe Risques - Adjointe du chef de l'Unité Territoriale Rouen Dieppe           |                       |                                     | X                             |                    |                    |                    | X                      |            |                 |                         |                                   |                              |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>M. Stéphane MICHEL</b><br>Chef de l'Unité Départementale du Havre  |                       |                                     | X                             |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                   |                              |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>Mme Nathalie VISTE</b><br>Adjointe au Chef de l'Unité Départementale du Havre – Coordinatrice de l'Équipe Raffinage et Pétrochimie |                       |                                     | X                             |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                   |                              |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>M. Julien VILCOT</b><br>Chef de l'Unité Départementale de l'Eure   |                       |                                     | X                             |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                   |                              |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>M. Arnaud PICHONNEAU</b><br>Adjoint au Chef de l'Unité Départementale de l'Eure – Coordinateur de l'Équipe Risques Chroniques      |                       |                                     | X                             |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                   |                              |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>M. Hubert SIMON</b><br>Chef de l'Unité Départementale du Calvados  |                       |                                     | X                             |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                   |                              |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>Mme Lamia BOUDJELLAL</b><br>Adjointe au Chef de l'Unité Départementale du Calvados   |                       |                                     | X                             |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                   |                              |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>Mme Sandrine ESTIENNE</b><br>Adjointe au Chef de l'Unité Départementale du Calvados  |                       |                                     | X                             |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                   |                              |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>M. Jean-Pierre ROPTIN</b><br>Chef de l'Unité Départementale de la Manche   |                       |                                     | X                             |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                   |                              |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>Mme Esther CHEKROUN</b><br>Adjointe Nord au Chef de l'Unité départementale de la Manche  |                       |                                     | X                             |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                   |                              |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>M. Jocelyn LEVAVASSEUR</b><br>Adjoint Sud au Chef de l'Unité Départementale de la Manche   |                       |                                     | X                             |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                   |                              |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>M. Frédéric POULEAU</b><br>Chef de l'Unité Départementale de l'Orne  |                       |                                     | X                             |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                   |                              |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>Mme Aurélie GAUDET</b> ,<br>Adjointe à la cheffe de l'Unité Départementale de l'Orne   |                       |                                     | X                             |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                   |                              |  |                     |                                | I à IV        |
| <b>M. Aurélien DURAND</b><br>Adjoint à la cheffe de l'Unité Départementale de l'Orne  |                       |                                     | X                             |                    |                    |                    |                        |            |                 |                         |                                   |                              |  |                     |                                | I à IV        |

## Article 2 : Cas d'absence du Directeur

En cas d'absence de Monsieur Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, la délégation qui lui est conférée par l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé n° 17.045 du 15 mars 2017 est donnée aux directeurs adjoints, aux chefs de service et aux chefs de mission dans les domaines d'attribution listés à l'article 1er de la présente décision.

## Article 3 : Abrogation

Toutes les dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées.

## Article 4 : Publication

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

La présente décision prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

A Rouen, le

04 SEP. 2018

Le Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de Normandie

Patrick BERG

*Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Normandie

R28-2018-09-04-003

Décision n°2018-88 Subdélégation de signature en matière  
de transports routiers

*Décision n°2018-88 Subdélégation de signature en matière de transports routiers*

**PREFECTURE DE LA REGION NORMANDIE**

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
DE NORMANDIE

Le Directeur régional  
de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Normandie

DIRECTION

**DÉCISION N°2018-88**

**Objet : Subdélégation de signature en matière de transports routiers**

**Vu :**

- Le code de justice administrative ;
- Le code des transports ;
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- La loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 modifiée, dite Loi d'Orientation des Transports Intérieurs ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Le décret du Président de la République en date du 16 février 2017 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- L'arrêté du 16 novembre 1999 modifié relatif aux titres administratifs de transport qui doivent être détenus par les entreprises effectuant en France un transport routier de marchandises ;
- L'arrêté du 12 juillet 2000 relatif aux autorisations bilatérales pour les transports routiers internationaux de marchandises délivrées aux entreprises résidant en France ;
- L'arrêté du 21 décembre 2000 fixant les modalités selon lesquelles sont accordées les dérogations prévues au 1° de l'article 7 du décret n°99-752 du 30 août 1999 relatif aux transports routiers de marchandises ;
- L'arrêté du 7 février 2002 modifié relatif aux autorisations de transport routier de marchandises délivrées aux entreprises établies en France dans le cadre du contingent multilatéral du forum international des transports (ex Conférence européenne des ministres des transports) ;
- L'arrêté du 11 mars 2003 modifié relatif à l'attestation de conducteur ressortissant d'un État tiers instaurée par le règlement (CE) du Parlement Européen et du Conseil du 1er mars 2002 ;
- L'arrêté du 28 décembre 2011 relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier ;
- L'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de commissionnaire de transport ;
- L'arrêté de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 nommant Monsieur Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du

logement de la région Normandie et Monsieur Philippe PERRAIS, Directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie;

- L'arrêté de la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et de la Ministre du logement et de l'habitat durable en date du 15 septembre 2016 nommant Monsieur Bernard MEYZIE, Directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 15 novembre 2016 ;
- L'arrêté du Ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, et du Ministre de la cohésion des territoires en date du 7 décembre 2017 nommant Madame Florence CASTEL, Directrice régionale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- L'arrêté préfectoral n°16-20 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant organisation de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- L'arrêté préfectoral SGAR n°17.045 du 15 mars 2017 portant délégation de signature en matière d'activités de niveau régional à Monsieur Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ;

## DÉCIDE

### Article 1er :

Subdélégation est donnée à Messieurs Philippe PERRAIS et Bernard MEYZIE, Directeurs régionaux adjoints, à Madame Florence CASTEL, Directrice régionale adjointe, et à Madame Hélène MACH, Cheffe par intérim du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV) à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions tous les actes, documents, décisions et correspondances concernant :

| Code       | Nature de l'attribution   | Références   |
|------------|---|--|
| <b>1</b>   | <b>TRANSPORTS PUBLICS ROUTIERS DE MARCHANDISES :</b>  |  |
| <b>1.1</b> | <b>Registre des transporteurs et des loueurs :</b>  |  |
|            | - inscription au registre des transporteurs et des loueurs, maintien de l'inscription au registre et radiation de ce registre | Code des transports – articles R.3211-9 à R.3211-49  |
| <b>1.2</b> | <b>Capacité professionnelle :</b>   |  |
|            | - Agrément des centres de formation pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport léger          | Code des transports – articles R.3211-37 à R.3211-42<br>Arrêté modifié du 28 décembre 2011 article 7.1 |
|            | - Délivrance des attestations de capacité professionnelle   | Arrêté modifié du 28 décembre 2011 article 7, 11 à 16  |
| <b>1.3</b> | <b>Titres administratifs de transport :</b>   |  |
|            | - délivrance, renouvellement, échange des titres administratifs de transports tels que :                                      | Code des transports – article R.3211-12  |
|            | • licences communautaires et de transport intérieur   | Arrêté du 16 novembre 1999 modifié - article 4   |

| Code       | Nature de l'attribution   | Références  |
|------------|---|---|
|            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• autorisations bilatérales,</li> <li>• autorisations contingent multilatéral du FIT,</li> <li>• attestation de conducteur ressortissant d'un État tiers</li> </ul> <p>– dérogations accordées en application de l'article 17-1° du décret du 30 août 1999.</p>  | <p>Arrêté du 12 juillet 2000 - article 1er</p> <p>Arrêté du 7 février 2002 – articles 1 et 4</p> <p>Arrêté du 11 mars 2003 - articles 1 et 4</p> <p>Arrêté du 21 décembre 2000 - article 6</p>  |
| <b>1.4</b> | <p><b>Sanctions administratives :</b></p> <p>– Saisine de la commission des sanctions administratives</p> <p>– Retrait temporaire, restitution, retrait définitif des titres administratifs de transport, immobilisation des véhicules.</p> <p>– avertissement</p>  | <p>Code des transports – article R.3252-13</p> <p>Code des transports – articles R.3211-28 à R.3211-31 et R.3242-1 à R.3242-12</p>  |
| <b>2</b>   | <p><b>COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT</b></p> <p><b>2.1 Registre des commissionnaires de transport :</b></p> <p>– inscription au registre des commissaires de transport, délivrance du certificat d'inscription au registre, maintien de l'inscription au registre, radiation du registre.</p> <p><b>2.2 Capacité professionnelle :</b></p> <p>– délivrance de l'attestation de capacité professionnelle,</p> <p>– approbation des stages complémentaires à la délivrance des attestations de capacité professionnelle.</p> <p><b>2.3 Sanctions administratives :</b></p> <p>– Saisine de la commission des sanctions administratives.</p> | <p>Code des transports articles R.1422-1 à R.1422-25 et R.1452-1</p> <p>Code des transports – article R.1422-4 et articles R.1422-11 à R.1422-14-1 et R.1422-15 à R.1422-18</p> <p>Arrêté du 21 décembre 2015 – articles 5 à 13</p> <p>Arrêté du 21 décembre 2015 - article 14.</p> <p>Code des transports – article R 1452-1</p> |
| <b>3</b>   | <p><b>TRANSPORTS URBAINS DE PERSONNES ET TRANSPORTS ROUTIERS NON URBAINS DE PERSONNES :</b></p> <p><b>3.1 Registre des voyageurs :</b></p> <p>– inscription au registre des transports routiers de personnes, maintien de l'inscription au registre, radiation de ce registre.</p> <p><b>3.2 Capacité professionnelle :</b></p>   | <p>Code des transports – articles R.3113-2 à R.3113-48</p> <p>Code des transports – articles R.3113-35 à R.3113-42</p>  |

| Code       | Nature de l'attribution  | Références   |
|------------|--|--|
|            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agrément des centres de formation pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport léger</li> <li>- Délivrance des attestations de capacité professionnelle</li> </ul>                                | <p>Arrêté modifié du 28 décembre 2011 article 7.1</p> <p>Arrêté modifié du 28 décembre 2011 article 7, 11 à 16</p> <p>Code des transports – article R.3113-8</p> |
| <b>3.3</b> | <b>Délivrance des titres de transports</b> pour des transports urbains et non urbains de personnes (licences de transport intérieur et licences communautaires).   |  |
| <b>3.4</b> | <b>Sanctions administratives :</b>   |  |
|            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- saisine de la commission des sanctions administratives</li> <li>- retrait temporaire, restitution, retrait définitif des titres administratifs de transports, immobilisation des véhicules,</li> <li>- avertissement</li> </ul> | <p>Code des transports – article R.3252-13</p> <p>Code des transports – articles R.3113-27 à R.3113-30 et R.3116-12 à R.3116-24</p>                              |
| <b>4</b>   | <b>FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE OBLIGATOIRE POUR LES CONDUCTEURS DU TRANSPORT ROUTIER :</b>   |  |
|            | <b>Correspondances et décisions relatives à l'agrément et au contrôle des centres habilités à dispenser ces formations.</b>  | Code des transports – articles R.3314-19 à R.3314-24 et R.3314-26  |
| <b>5</b>   | <b>INSTANCES CONSULTATIVES</b>   |  |
|            | <b>Constitution et convocation de(s) commission(s) territoriale(s) des sanctions administratives.</b>  | Code des transports – articles R.3452-3 à R.3452-22  |

#### Article 2 :

Subdélégation est donnée à Madame Hélène MACH, Cheffe par intérim du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV), à Monsieur Frédéric DECHAMPS, Adjoint à la Cheffe de service et Chef du Bureau Homologation et Contrôle des Véhicules (BHCV) et à Monsieur Jean-Marc SARTHOU, Chef du Bureau Gestion des Entreprises de Transport (BGET) à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les actes, documents, décisions et correspondances visés aux points 1.1, 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3 et 4 de l'article 1er de la présente décision.

#### Article 3 :

En cas d'absence de Madame Hélène MACH, la subdélégation qui lui est conférée par l'article 1er de la présente décision sera exercée par Monsieur Frédéric DECHAMPS, Adjoint à la Cheffe de service et Chef du Bureau Homologation et Contrôle des Véhicules (BHCV) ou par Monsieur Jean-Marc SARTHOU, Chef du Bureau Gestion des Entreprises de Transport (BGET).

#### Article 4 : Abrogation

Toutes les dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées.



## Article 5 : Publication

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

La présente décision prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

Rouen, le 04 SEP. 2018

Le Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de Normandie

Patrick BERG

*Votes et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

01/08 430 10

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Normandie

R28-2018-09-04-004

Décision n°2018-89 Subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancements secondaires

*Décision n°2018-89 Subdélégation de signature en matière d'ordonnancements secondaires*

PREFECTURE DE LA REGION NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
DE NORMANDIE

Le Directeur régional  
de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Normandie

DIRECTION

**DÉCISION N°2018-89**

**Objet : Subdélégation de signature en matière d'ordonnancements secondaires sur les budgets du Ministère de la transition écologique et solidaire et du Ministère de la cohésion des territoires**

**Vu :**

- La loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Le décret n°98-81 modifié du 11 février 1998 et le décret n°99-89 du 8 février 1999 modifié relatifs aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale et la circulaire d'application correspondante du 11 février 1999 ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Le décret du Président de la République en date du 16 février 2017 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- L'arrêté de la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et de la Ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 nommant Monsieur Patrick BERG, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Normandie et Monsieur Philippe PERRAIS, Directeur Régional Adjoint de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Normandie ;
- L'arrêté de la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et de la Ministre du logement et de l'habitat durable en date du 15 septembre 2016 nommant Monsieur Bernard MEYZIE, Directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- L'arrêté du Ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, et du Ministre de la cohésion des territoires en date du 7 décembre 2017 nommant Madame Florence CASTEL, Directrice régionale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- L'arrêté préfectoral n°16-20 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 modifié portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Normandie ;
- L'arrêté préfectoral n°SGAR n°17.049 du 15 mars 2017 portant délégation de signature au Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, en sa qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional délégué, et en matière

d'ordonnancement secondaire sur les budgets du Ministère du logement et de l'habitat durable, du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, du Ministère de l'intérieur, du Ministère des finances et des comptes publics, et du Premier ministre ;

- La circulaire du 4 décembre 2013 du Ministre de l'Économie et de Finances, relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

## DÉCIDE

### Article 1er : Pilotage des BOP et des UO

Subdélégation de signature est donnée à Messieurs Philippe PERRAIS et Bernard MEYZIE, Directeurs régionaux adjoints, à Madame Florence CASTEL, Directrice régionale adjointe et à Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général régional pour :

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :

| Missions   | Programmes  | BOP et UO de niveau régional |
|--|---|------------------------------|
| <b>Écologie, Développement et Aménagement Durables</b> | <b>113</b> Paysages, Eau et Biodiversité  | <b>PEB</b>                   |
|  | <b>174</b> Énergie, Climat et Après-Mines   |                              |
|  | <b>181</b> Prévention des Risques   | <b>PR</b>                    |
|  | <b>203</b> Infrastructures et Services de Transport   | <b>IST</b>                   |
|  | <b>205</b> Sécurité et Affaires Maritimes, Pêche et Aquaculture   | <b>SAMPA</b>                 |
|  | <b>217</b> Conduite et Pilotage des Politiques de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer | <b>CPPEEDDM</b>              |
| <b>Logement</b>  | <b>135</b> Urbanisme, Territoires et Amélioration de l'Habitat  | <b>UTAH</b>                  |
| <b>Sécurités</b>                                       | <b>207</b> Sécurité et Éducation Routières  | <b>SER</b>                   |
| <b>Moyens de fonctionnement</b>                        | <b>333-1</b> Moyens mutualisés des administrations déconcentrées  |                              |

2. Lorsque le DREAL est RBOP, répartir les crédits entre les unités opérationnelles, chargées de l'exécution,
3. Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire .

## Article 2 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué

Subdélégation de signature est donnée à Messieurs Philippe PERRAIS et Bernard MEYZIE, Directeurs régionaux adjoints et à Madame Florence CASTEL Directrice régionale adjointe, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé de la Préfète, en matière d'ordonnancement secondaire, articles 2 et 3.

## Article 3 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué (selon attributions des chefs de service et de mission, des adjoints et responsables de bureau et d'unité)

Subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions à :

### Service Ressources Naturelles (SRN)

| Agents                 | Fonctions  |
|------------------------|--|
| Olga LEFEVRE-PESTEL    | Cheffe du Service Ressources Naturelles (SRN)  |
| Catherine FAUBERT      | Adjointe au Chef du Service Ressources Naturelles, responsable du pilotage budgétaire (SRN)  |
| Charles VALLET         | Chef du Bureau Eaux et Milieux Aquatiques (SRN)  |
| Véronique FEENY-FEREOL | Cheffe adjointe du Bureau Eaux et Milieux Aquatiques (SRN)   |
| Stéphane PINEY         | Responsable du Bureau de l'Hydrologie, de l'Hydrométrie et de la Prévision des Crues (SRN)   |
| Denis RUNGETTE         | Chef du Bureau de la Biodiversité et des Espaces Naturelles (SRN)  |
| Laurent DUMONT         | Chef du Pôle Mer et Littoral (SRN)   |
| Nicolas TORTEROTOT     | Responsable du Laboratoire d'Hydrobiologie (SRN)   |
| Claude GIRARD          | Adjoint au Responsable du Bureau de l'Hydrologie, de l'Hydrométrie et de la Prévision des Crues, Responsable de l'Unité Hydrométrie Hydrologie secteur Est (SRN) |
| Gwen GLAZIOU           | Responsable de l'Unité Hydrométrie Hydrologie secteur Ouest (SRN)  |
| Bruno DUMEIGE          | Responsable de l'Unité Connaissance, Animation et Préservation, référent SCAP (SRN)  |
| Valérie DESORMEAUX     | Correspondante budgétaire (SRN)  |

### Service Energie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD)

| Agents            | Fonctions   |
|-------------------|---|
| Stéphane DOUCHET  | Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD)   |
| Philippe SURVILLE | Chef adjoint du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable, Chef du Bureau Paysages et Sites (SECLAD),                                  |
| Amélie LACOGNE    | Adjointe au Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable, chargée de la transition énergétique et de la croissance verte (SECLAD) |
| Lionel HERMANGE   | Chef du Bureau Logement et Construction (SECLAD)  |
| Hélène BUHOT      | Cheffe du Bureau Aménagement Développement Durable (SECLAD)   |
| Cyrille GACHIGNAT | Chef du Bureau Climat, Air et Énergie (SECLAD)  |

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Nicolas PUCHALSKI               | Chef du Pôle Evaluation Environnementale (SECLAD)  |
| François ANFRAY                 | Chef adjoint du Bureau Aménagement Développement Durable, chargé de l'animation des réseaux urbanisme aménagement (SECLAD) |
| Sylvain COMTE                   | Adjoint à la Cheffe du Bureau Aménagement Développement Durable (SECLAD)   |
| Marie MOIROT                    | Cheffe de l'Unité Logement (SECLAD)  |
| Sébastien FAUCON                | Chef de l'Unité Construction (SECLAD)  |
| Christophe MOINIER              | Chef de l'Unité Sites de Rouen (SECLAD)  |
| Christian LE NORMAND            | Responsable du Pôle Budgétaire et Financier (SECLAD)   |
| François NEVE jusqu'au 01/10/18 | Chargé de mission Financement (SECLAD)   |

### Service du Management de la Connaissance et de l'appui aux projets (SMCAP)

| Agents                     | Fonctions  |
|----------------------------|--|
| Christine BORDIER          | Cheffe du Service du Management de la Connaissance et de l'appui aux projets (SMCAP)   |
| Sébastien MOUNIER          | Chef adjoint du Service du Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets, chargé de la prospective et de l'approche économique (SMCAP)                       |
| Mallorie HUGUET            | Adjointe à la Cheffe du Service du Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets, chargée de la coordination des études et des actions transversales (SMCAP) |
| Thomas GERGAUD             | Adjoint à la Cheffe du Service du Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets, chargé du système d'information de la connaissance (SMCAP)                  |
| Karine CARPENTIER-HAUGMARD | Cheffe du Bureau des Archives et de la Documentation (SMCAP)   |

### Service Risques (SRI)

| Agents              | Fonctions  |
|---------------------|--|
| Adrien BRESSON      | Chef du Service Risques (SRI)  |
| Olivier LAGNEAUX    | Chef adjoint du Service Risques, chargé de la TECV-ICPE (SRI)  |
| Isabelle FREBOURG   | Cheffe du Bureau des Risques Technologiques accidentels, responsable de l'unité sécurité industrielle et du pôle ESP Ouest (SRI) |
| Daniel BABEL        | Chef du Bureau Technologiques Chroniques, chef de l'UICP (SRI)   |
| Nathalie DESRUELLES | Cheffe du Bureau des Risques Naturels (SRI)  |

### Service Mobilités et Infrastructures (SMI)

| Agents            | Fonctions   |
|-------------------|---|
| Jean-Louis JOUVET | Chef du Service Mobilités et Infrastructures (SMI)  |
| Julien ARPAIA     | Adjoint au Chef du Service Mobilités et Infrastructures, responsable de la Division Maîtrise d'Ouvrage des Projets Routiers |
| Pascal GILLERON   | Responsable adjoint de la Division Maîtrise d'Ouvrage des Projets Routiers (SMI)  |

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Didier MENANT            | Responsable du Pôle Projets Ferroviaires                                 |
| Ophélie MOTTIER-LOUATRON | Responsable de Projets de Développement du Réseau Routier National (SMI) |
| Sylvain FRABOULET        | Responsable de Projets de Développement du Réseau Routier National (SMI) |
| Jean-Luc ROLLAND         | Responsable de Projets de Développement du Réseau Routier National (SMI) |
| Vincent ROBERT           | Responsable de Projets de Développement du Réseau Routier National (SMI) |
| Paul-Emile MARTIN        | Responsable de Projets de Développement du Réseau Routier National (SMI) |
| Baptiste JAOUEN          | Responsable de Projets de Développement du Réseau Routier National (SMI) |
| Alexandre AVEZOU         | Responsable du Pôle Gestion financière, Procédures, Méthodes (SMI),      |

### Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV)

| Agents            | Fonctions  |
|-------------------|--|
| Hélène MACH       | Cheffe par intérim du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV)                |
| Frederic DECHAMPS | Adjoint à la Cheffe de service, Chef du Bureau Homologation et Contrôle des Véhicules (SSTV) |
| Jean-Marc SARTHOU | Chef du Bureau Gestion des Entreprises de Transport (SSTV)                                   |
| Serge BLANDIN     | Chef du Bureau Contrôle des Transports (SSTV)  |

### Service du Pilotage Régional (SPR)

| Agents                | Fonctions   |
|-----------------------|---|
| Jean-Pierre BRASSELET | Secrétaire général régional (SPR)                                   |
| Corinne FECAMP        | Responsable du Pôle Régional du Développement des compétences (SPR) |
| Catherine ABIVEN      | Médecin de prévention (SPR)   |
| Valentine DELELIS     | Médecin de prévention (SPR)   |

### Secrétariat Général (SG)

| Agents                 | Fonctions   |
|------------------------|---|
| Franck INVERNIZZI      | Secrétaire général, responsable sécurité défense (SG)   |
| Marie-Pascale THIEBAUT | Secrétaire générale adjointe (SG)   |
| Manuella BELLOUARD     | Adjointe au Secrétaire général (SG)   |
| Frédérique AMY         | Cheffe du Bureau des Ressources Humaines (SG)   |
| Johan BLIN             | Chef par intérim du Bureau des Finances et des Marchés Publics , en charge de la gestion budgétaire, régisseur de recettes (SG) |
| Véronique FERRETTI     | Cheffe du Bureau de la Logistique et de l'Immobilier (SG)   |
| Thierry REZEAU         | Chef du Bureau des Technologies de l'Information (SG)   |



|                     |   |
|---------------------|---|
| Olivier LEFEVRE     | Chef du Bureau de la Documentation et des Archives  |
| Hubert MASTROTOTARO | Chef adjoint du Bureau des Ressources Humaines (SG)   |
| Nathalie CREPY      | Ajointe à la Cheffe du Bureau des Ressources Humaines (SG)  |
| Maryse BAUDE        | Cheffe adjointe du Bureau de la Logistique et de l'Immobilier (SG)  |
| Arnaud MALET        | Adjoint à la Cheffe du Bureau de la Logistique et de l'Immobilier (SG)  |
| Sylvio CASSETTO     | Chef adjoint du Bureau des Technologies de l'Information, en charge de la sécurité et de la conservation des données (SG) |

### **Mission Communication (MICOM)**

| <b>Agents</b>     | <b>Fonctions</b>                                     |
|-------------------|--|
| Yves ANGELLA      | Chef de la Mission Communication (MICOM)             |
| Fabienne DIEUSET  | Cheffe adjointe de la Mission Communication (MiCOM)  |
| Véronique MARTINS | Adjointe au Chef de la Mission Communication (MiCOM) |

### **Mission Estuaire de la Seine (ME)**

| <b>Agents</b> | <b>Fonctions</b>                                    |
|---------------|---|
| Guylain THEON | Responsable de la Mission Estuaire de la Seine (ME) |

À l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les demandes d'achats ou d'engagements juridiques et les ordres de payer,
- les constatations de service fait,
- les demandes d'émission de recettes non fiscales.

### **Article 4 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué (selon attribution du BFMP)**

Subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions à :

| <b>Agents</b>       | <b>Fonctions</b>  |
|---------------------|---|
| Céline DUJARDIN     | Gestionnaire Budgétaire et Financier au Bureau des Finances et des Marchés Publics chargé de la gestion budgétaire (SG) |
| Sabine DRUMARD      | Gestionnaire Financier au Bureau des Finances et des Marchés Publics chargé de la gestion budgétaire (SG)               |
| Su VANG             | Gestionnaire financier au BFMP chargé de la gestion budgétaire (SG)   |
| Maryvonne CLEMENDOT | Gestionnaire Financier au Bureau des Finances et des Marchés Publics chargé de la gestion budgétaire (SG)               |

À l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :  
les ordres de payer des dépenses

## Article 5 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de service fait

Les personnes suivantes sont autorisées à réaliser dans l'outil Chorus Formulaire les validations de service fait :

### Tous BOP

| Agents              | Fonctions   |
|---------------------|---|
| Céline DUJARDIN     | Gestionnaire budgétaire et financier au Bureau des Finances et des Marchés Publics chargé de la gestion budgétaire (SG) |
| Sabine DRUMARD      | Gestionnaire financier au Bureau des Finances et des Marchés Publics chargé de la gestion budgétaire (SG)               |
| Su VANG             | Gestionnaire financier au BFMP chargé de la gestion budgétaire (SG)   |
| Maryvonne CLEMENDOT | Gestionnaire financier au Bureau des Finances et des Marchés Publics chargé de la gestion budgétaire (SG)               |

### BOP 203

| Agents                 | Fonctions  |
|------------------------|--|
| Laure COUPPEY          | Responsable de l'Unité Gestion Financière (SMI)  |
| Kévin FLEURY           | Adjoint de la Responsable de l'Unité Gestion Financière (SMI)  |
| Aïcha MESNIL           | Chargée de la gestion budgétaire, Préparation des programmations et de la gestion financière – Unité Spécifique Caen (SMI) |
| Marie-Annick GALLOCHAT | Assistante de l'Unité Gestion Financière (SMI)   |

## Article 6 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué dans le cadre de l'utilisation du Progiciel Chorus

### Rôle de Responsable de BOP

les personnes suivantes sont autorisées à réaliser dans le progiciel Chorus :

- la réception des crédits des programmes repris dans l'article 1 de l'arrêté susvisé de la préfète en matière d'ordonnancement secondaire
- la répartition des crédits entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution
- des ré-allocations de crédits en cours d'exercice entre ces unités opérationnelles

| Agents             | Fonctions   | Profil Chorus |
|--------------------|---|---------------|
| Edith NUGUES       | Responsable du Bureau d'Appui au Pilotage Régional (SPR)            | RBOP          |
| Véronique GAVANIER | Référente appui au RBOP délégué et suivi budgétaire de la ZGE (SPR) | RBOP          |
| Guillaume COGNARD  | Chargé des procédures RBOP-ZGE (SPR)                                | RBOP          |
| Stéphanie DJABRI   | Chargée des procédures RBOP-RZGE (SPR)                              | RBOP          |

## Rôle de Responsable d'UO

Les personnes suivantes sont autorisées à effectuer dans le progiciel Chorus pour les BOP définis aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé de la préfète en matière d'ordonnancement secondaire :

- Programmation des crédits
- Priorisation des CP en fin d'année budgétaire
- Rétablissement de crédits

| Agents              | Fonctions   | Profil Chorus |
|---------------------|---|---------------|
| Johan BLIN          | Chef par intérim du Bureau des Finances et des Marchés Publics , en charge de la gestion budgétaire, régisseur de recettes (SG) | RUO           |
| Céline DUJARDIN     | Gestionnaire budgétaire et financier au Bureau des Finances et des Marchés Publics chargé de la gestion budgétaire (SG)         | RUO           |
| Sabine DRUMARD      | Gestionnaire financier au Bureau des Finances et des Marchés Publics, chargé de la gestion budgétaire (SG)                      | RUO           |
| Su VANG             | Gestionnaire financier au BFMP chargé de la gestion budgétaire (SG)   | RUO           |
| Maryvonne CLEMENDOT | Gestionnaire financier au Bureau des Finances et des Marchés Publics, chargé de la gestion budgétaire (SG)                      | RUO           |

## Article 7 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de frais de déplacements

Subdélégation de signature est donnée à :

| Agents     | Fonctions   |
|------------|---|
| Johan BLIN | Chef par intérim du Bureau des Finances et des Marchés Publics , en charge de la gestion budgétaire (SG), régisseur de recettes |

À l'effet de valider sous l'application Chorus DT le transfert des états de frais de déplacements vers Chorus pour l'ensemble des programmes.

## Article 8 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de paye

Subdélégation de signature est donnée à :

| Agents                | Fonctions   |
|-----------------------|---|
| Jean-Pierre BRASSELET | Secrétaire Général Régional (SPR)   |
| Jocelyn DUBUC         | Responsable du Pôle Support Intégré de la Gestion Administrative et de la Paye (SPR)  |
| Audrey LE DAUPHIN     | Responsable adjointe du Pôle Support Intégré de la Gestion Administrative et de la Paye - Responsable de l'Unité de Gestion des Personnels Toutes Filières (SPR)              |
| Thérèse AUDRIEU       | Responsable adjointe du Pôle Support Intégré de la Gestion Administrative et de la Paye – Responsable de l'Unité de Gestion des Personnels Techniques et d'Exploitation (SPR) |
| Nadia GASMI           | Adjointe à la responsable de l'unité de gestion des personnels toutes filières (SPR)  |

A l'effet de valider tous les documents de pré-liquidation de la paye et tous les documents liés aux indus de rémunération pour l'ensemble des agents de son périmètre de compétence.

### Article 9 :

Toutes les dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées.

### Article 10:

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Normandie.

A Rouen, le 04 SEP. 2018

Le Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de Normandie

Patrick BERG

*Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Normandie

R28-2018-09-04-005

Décision n°2018-90 Subdélégation de signature en matière  
de marchés publics et d'accords cadres

*Décision n°2018-90 Subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords  
cadres*

**PREFECTURE DE LA REGION NORMANDIE**

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
DE NORMANDIE

Le Directeur régional  
de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Normandie

DIRECTION

**DÉCISION N°2018-90**

**Objet : Subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords cadres**

**Vu :**

- L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics
- Le décret du Président de la République en date du 16 février 2017 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime
- L'arrêté de la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, de la Ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 nommant Monsieur Patrick BERG, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Normandie et Monsieur Philippe PERRAIS, Directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- L'arrêté de la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et de la Ministre du logement et de l'habitat durable en date du 15 septembre 2016 nommant Monsieur Bernard MEYZIE, Directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- L'arrêté du Ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, et du Ministre de la cohésion des territoires en date du 7 décembre 2017 nommant Madame Florence CASTEL, Directrice régionale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- L'arrêté préfectoral n°16-20 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Normandie ;
- L'arrêté préfectoral SGAR n°17.047 du 15 mars 2017 portant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres à Monsieur Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ;

**DÉCIDE**

**Article 1er :**

Subdélégation de signature est donnée à Messieurs Philippe PERRAIS et Bernard MEYZIE, Directeurs régionaux adjoints et à Madame Florence CASTEL, Directrice régionale adjointe, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles

supérieurs à 144 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords-cadres ainsi que tous les actes subséquents.

**Article 2 :**

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles inférieurs à 144 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords-cadres ainsi que tous les actes subséquents à :

| Service | Nom                 | Fonction   |
|---------|---------------------|--|
| SRN     | Olga LEFEVRE-PESTEL | Cheffe du Service Ressources Naturelles (SRN)  |
| SRN     | Catherine FAUBERT   | Adjointe au Chef de service Ressources Naturelles, responsable du pilotage budgétaire (SRN)  |
| SECLAD  | Stephane DOUCHET    | Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable, chef du Bureau Paysages et Sites (SECLAD)  |
| SECLAD  | Philippe SURVILLE   | Chef adjoint du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable, chef du Bureau Paysages et Sites (SECLAD)  |
| SECLAD  | Amélie LACOGNE      | Adjointe au Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable, chargée de la transition énergétique et de la croissance verte (SECLAD)                  |
| ME      | Guylain THEON       | Responsable de la Mission Estuaire de la Seine (ME)  |
| SMCAP   | Christine BORDIER   | Cheffe du Service du Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets (SMCAP)   |
| SMCAP   | Mallorie HUGUET     | Adjointe à la Cheffe du Service du Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets, chargée de la coordination des études et des actions transversales (SMCAP) |
| SMCAP   | Thomas GERGAUD      | Adjoint à la Cheffe du Service du Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets, chargé du système d'information de la connaissance (SMCAP)                  |
| SMCAP   | Sébastien MOUNIER   | Adjoint à la Cheffe du Service du Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets, chargé de la prospective et de l'approche économique (SMCAP)                |
| SRI     | Adrien BRESSON      | Chef du Service Risques (SRI)  |
| SRI     | Olivier LAGNEAUX    | Chef adjoint du Service Risques , chargé de la TECV-ICPE (SRI)   |
| SMI     | Jean-Louis JOUVET   | Chef du Service Mobilités et Infrastructures (SMI)   |
| SMI     | Julien ARPAIA       | Adjoint au Chef du Service Mobilités et Infrastructures, Responsable de la Division Maîtrise d'Ouvrage des Projets Routiers (SMI)                                      |



| Service | Nom                    | Fonction   |
|---------|------------------------|--|
| SMI     | Pascal GILLERON        | Responsable adjoint de la Division Maîtrise d'Ouvrage des Projets Routiers (SMI)             |
| SSTV    | Hélène MACH            | Cheffe par intérim du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV)                |
| SSTV    | Frédéric DECHAMPS      | Adjoint à la Cheffe de service, Chef du Bureau Homologation et Contrôle des Véhicules (SSTV) |
| SPR     | Jean-Pierre BRASSELET  | Secrétaire général régional (SPR)  |
| SG      | Franck INVERNIZZI      | Secrétaire général, responsable sécurité défense (SG)  |
| SG      | Marie-Pascale THIEBAUT | Secrétaire générale adjointe (SG)  |
| SG      | Manuella BELLOUARD     | Adjointe au Secrétaire général (SG)  |

### Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles inférieurs à 25 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords-cadres ainsi que tous les actes subséquents à :

| Service | Nom                    | Fonction   |
|---------|------------------------|--|
| SRN     | Charles VALLET         | Chef du Bureau Eaux et Milieux Aquatiques (SRN)  |
| SRN     | Véronique FEENY-FEREOL | Cheffe adjointe du Bureau Eaux et Milieux Aquatiques                                     |
| SRN     | Denis RUNGETTE         | Chef du Bureau de la Biodiversité et des Espaces Naturels (SRN)                          |
| SRN     | Denis SIVIGNY          | Responsable de l'Unité Accompagnement des Plans et Projets et Procédures Associées (SRN) |
| SRN     | Laurent DUMONT         | Chef du Pôle Mer et Littoral (SRN)   |
| SRN     | Stéphane PINEY         | Responsable du Bureau Hydrologie, Hydrométrie et Prévion des Crues (SRN)                 |
| SECLAD  | Lionel HERMANGE        | Chef du Bureau Logement et Construction (SECLAD)   |
| SECLAD  | Marie MOIROT           | Cheffe de l'Unité Logement (SECLAD)  |
| SECLAD  | Sébastien FAUCON       | Chef de l'Unité Construction (SECLAD)  |
| SECLAD  | Hélène BUHOT           | Cheffe du Bureau Aménagement Développement Durable (SECLAD)                              |
| SECLAD  | François ANFRAY        | Chef adjoint du Bureau Aménagement Développement Durable (SECLAD)                        |

| <b>Service</b> | <b>Nom</b>               | <b>Fonction</b>  |
|----------------|--------------------------|--|
| SECLAD         | Sylvain COMTE            | Adjoint à la cheffe du Bureau Aménagement Développement Durable (SECLAD)   |
| SECLAD         | Cyrille GACHIGNAT        | Chef du Bureau Climat, Air et Energie (SECLAD)   |
| SECLAD         | Christophe MOINIER       | Chef de l'Unité Sites de Rouen (SECLAD)  |
| SECLAD         | Nicolas PUCHALSKI        | Chef du Pôle Evaluation Environnementale (SECLAD)  |
| SMI            | Ophélie MOTTIER-LOUATRON | Responsable de Projets de Développement du Réseau Routier National (SMI)   |
| SMI            | Sylvain FRABOULET        | Responsable de Projets de Développement du Réseau Routier National (SMI)   |
| SMI            | Jean-Luc ROLLAND         | Responsable de Projets de Développement du Réseau Routier National (SMI)   |
| SMI            | Vincent ROBERT           | Responsable de Projets de Développement du Réseau Routier National (SMI)   |
| SMI            | Paul-Emile MARTIN        | Responsable de Projets de Développement du Réseau Routier National (SMI)   |
| SMI            | Baptiste JAOUEN          | Responsable de Projets de Développement du Réseau Routier National (SMI)   |
| SMI            | Alexandre AVEZOU         | Responsable du Pôle Gestion Financière, Procédures, Méthodes (SMI)   |
| SRI            | Isabelle FREBOURG        | Responsable du Bureau des Risques Technologiques Accidentels, de l'Unité Sécurité Industrielle et du Pôle ESP Ouest (SRI)  |
| SSTV           | Frédéric DECHAMPS        | Adjoint à la Cheffe de service, Chef du Bureau Homologation et Contrôle des Véhicules (SSTV)   |
| SRI            | Fabien GILLERON          | Chef de l'Unité risques accidentels (SRI)  |
| SRI            | Daniel BABEL             | Chef du Bureau des Risques Technologiques Chroniques (SRI)   |
| SRI            | Sylvie BOUTTEN           | Cheffe adjointe du Bureau des Risques Technologiques Chroniques, Cheffe de l'Unité Industries Agroalimentaires, Traitement de Surface, Carrières et Installations de Stockage de Déchets (SRI) |
| SRI            | Anne MACHEFERT           | Cheffe de l'Unité Sites et Sols Pollués, Santé, Mission reconversion industrielle (SRI)  |
| SRI            | Nathalie DESRUELLES      | Cheffe du Bureau Risques Naturels (SRI)  |
| SG             | Frédérique AMY           | Cheffe du Bureau Ressources Humaines (SG)  |

| Service | Nom                 | Fonction   |
|---------|---------------------|--|
| SG      | Hubert MASTROTOTARO | Chef adjoint du Bureau des Ressources Humaines (SG)  |
| SG      | Nathalie CREPY      | Adjointe au Chef du Bureau Ressources Humaines, en charge des procédures collectives (SG)  |
| SG      | Véronique FERRETTI  | Cheffe du Bureau de la Logistique et de l'Immobilier (SG)  |
| SG      | Maryse BAUDE        | Cheffe Adjointe du Bureau de la Logistique et de l'Immobilier (SG)   |
| SG      | Arnaud MALET        | Adjoint à la Cheffe du Bureau de la Logistique et de l'Immobilier, responsable du Pôle Logistique et Finances (SG)               |
| SG      | Johan BLIN          | Chef par intérim du Bureau des Finances et des Marchés Publics, en charge de la gestion budgétaire, régisseur de recettes (BFMP) |
| SG      | Céline DUJARDIN     | Gestionnaire budgétaire et financier (SG)  |
| SG      | Thierry RÉZEAU      | Chef du Bureau des Technologies de l'Information (SG)  |
| SG      | Sylvio CASSETTO     | Chef Adjoint du Bureau des Technologies de l'Information, en charge de la sécurité et de la conservation des données (SG)        |
| SG      | Olivier LEFEVRE     | Responsable du Bureau de la Documentation et des Archives (SG)   |
| MICOM   | Yves ANGELLA        | Chef de la Mission Communication (MiCOM)   |
| MICOM   | Fabienne DIEUSET    | Cheffe Adjointe de la Mission Communication (MiCOM)  |
| MICOM   | Véronique MARTINS   | Adjointe au Chef de la Mission Communication (MiCOM)   |

#### Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles inférieurs à 5 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords cadres ainsi que tous les actes subséquents à :

| Service | Nom                | Fonction   |
|---------|--------------------|--|
| SRN     | Claude GIRARD      | Adjoint au Responsable du Bureau de l'Hydrologie, de l'Hydrométrie et de la Prévision des Crues, Responsable de l'Unité Hydrométrie Hydrologie secteur Est (SRN) |
| SRN     | Gwen GLAZIOU       | Responsable de l'Unité Hydrométrie Hydrologie secteur Ouest (SRN)  |
| SRN     | Nicolas TORTEROTOT | Responsable du Laboratoire d'Hydrobiologie (SRN)   |

|        |                            |  |
|--------|----------------------------|--|
| SRN    | Bruno DUMEIGE              | Responsable de l'Unité Connaissance Animation et Préservation, référent SCAP (SRN)                       |
| SRN    | Valérie DESORMEAUX         | Correspondante Budgétaire (SRN)  |
| SECLAD | Christian LE NORMAND       | Responsable du Pôle Budgétaire et Financier (SECLAD)   |
| SMCAP  | Karine CARPENTIER-HAUGMARD | Cheffe du Bureau des Archives et de la Documentation (SMCAP)   |
| SMI    | Laure COUPPEY              | Responsable de l'Unité Gestion Financière (SMI)  |
| SMI    | Aïcha MESNIL               | Chargée de la gestion budgétaire, de la préparation des programmations et de la gestion financière (SMI) |
| SSTV   | Jean-Marc SARTHOU          | Responsable du Bureau Gestion des Entreprises de Transport (SSTV)  |
| SPR    | Corinne FECAMP             | Responsable du Pôle Régional du Développement des Compétences (SPR)                                      |
| SPR    | Catherine ABIVEN           | Médecin de prévention (SPR)  |
| SPR    | Valentine DELELIS          | Médecin de prévention (SPR)  |
| SG     | Nicolas JOUBERT            | Gestionnaire du patrimoine immobilier et foncier (SG)  |
| SG     | Elodie HERSENT             | Gestionnaire du patrimoine immobilier et foncier (SG)  |
| SG     | Brigitte PAYSAN            | Acheteuse-approvisionneuse (SG)  |

**Article 5 :**

En cas d'absence de Monsieur Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, la subdélégation qui lui est attribuée aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral SGAR n°17.047 du 15 mars 2017 sera exercée par Messieurs Philippe PERRAIS et Bernard MEYZIE, Directeurs régionaux adjoints et par Madame Florence CASTEL, Directrice régionale adjointe.

**Article 6 :**

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

A Rouen, le 04 SEP. 2018

Le Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de Normandie

Patrick BERG

*Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Normandie

R28-2018-09-04-006

Décision n°2018-91 Subdélégation de signature en matière  
de gestion du personnel concernant les agents affectés à la

*Décision n°2018-91 Subdélégation de signature en matière de gestion du personnel concernant les  
agents affectés à la DREAL*

PREFECTURE DE LA REGION NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
DE NORMANDIE

Le Directeur régional  
de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Normandie

DIRECTION

**DÉCISION N°2018-91**

**Objet : Subdélégation de signature en matière de gestion du personnel concernant les agents affectés à la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL)**

**Vu :**

- ◆ Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- ◆ Vu le décret du Président de la République en date du 16 février 2017 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ;
- ◆ Vu l'arrêté du 20 novembre 2013 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;
- ◆ Vu l'arrêté du 20 novembre 2013 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;
- ◆ Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- ◆ L'arrêté de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 nommant Monsieur Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie et Monsieur Philippe PERRAIS, Directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- ◆ L'arrêté de la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et de la Ministre du logement et de l'habitat durable en date du 15 septembre 2016 nommant Monsieur Bernard MEYZIE, Directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- ◆ L'arrêté du Ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, et du Ministre de la cohésion des territoires en date du 7 décembre 2017 nommant Madame Florence CASTEL, Directrice régionale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- ◆ L'arrêté préfectoral n°16-20 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant organisation de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

- ◆ L'arrêté préfectoral SGAR n°17.048 du 15 mars 2017 portant délégation de signature en matière de gestion du personnel concernant les agents affectés à la DREAL à Monsieur Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ;

## DÉCIDE

### **Article 1er : Subdélégation aux Directeurs adjoints**

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Philippe PERRAIS, Directeur régional adjoint, à Monsieur Bernard MEYZIE, Directeur régional adjoint et à Madame Florence CASTEL, Directrice régionale adjointe, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires des corps et des emplois fonctionnels visés par l'annexe I-A, les décisions listées en annexe I-B,
- pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires des corps visés par l'annexe I-A, la définition des fonctions ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire, la détermination du nombre de points correspondant à chacune de ces fonctions, et l'attribution des points de nouvelle bonification indiciaire,
- pour les personnels non titulaires visés par l'annexe II-A, les décisions listées en annexe II-B,
- pour les personnels titulaires des corps des adjoints administratifs des administrations de l'État du ministère chargé du développement durable, les décisions visées en annexe III
- pour les personnels fonctionnaires stagiaires des corps des adjoints administratifs des administrations de l'État du ministère chargé du développement durable, les décisions visées en annexe IV

### **Article 2 : Subdélégation au Secrétaire général, à la Secrétaire générale adjointe et à l'adjointe au Secrétaire général**

**2.1** - Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Franck INVERNIZZI, Secrétaire général et à Madame Marie-Pascale THIEBAUT, Secrétaire générale adjointe et à Madame Manuella BELLOUARD, Adjointe au Secrétaire général, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les décisions correspondant à l'article 1, à l'exception de :

Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires, des corps et des emplois fonctionnels visés par l'annexe I-A

- Les paragraphes 26°, 28°, 30 et 31° de l'annexe I - B.

Pour les personnels non titulaires

- Les paragraphes 21°, 22°, 23° et 25° de l'annexe II – B.

Pour les fonctionnaires titulaires du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat

- Les paragraphes 1°, 2°, 3°, 5°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 15°, 16°, 18° et 19° de l'annexe III.

Pour les fonctionnaires stagiaires du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat

- Les paragraphes 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 8°, 9°(détachement), 12° et 13° de l'annexe IV.

**2.2** - Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Franck INVERNIZZI, Secrétaire Général, à Madame Marie-Pascale THIEBAUT Secrétaire générale adjointe et à Madame Manuelle BELLOUARD, Adjointe au Secrétaire général, à l'effet de signer pour les agents affectés à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et de statut MTES

-MCT dans le cadre de leurs attributions et compétences les décisions ci-dessous non visées à l'article 1 :

- les ordres de mission,
- les conventions de stage,
- les accidents de travail ou de service,
- les attestations diverses,
- tous les actes individuels de gestion courante.

### **Article 3 : Subdélégation aux chefs de service, aux chefs de mission, aux chefs d'unité départementale et à leurs adjoints**

Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer les décisions correspondant aux points suivants pour les agents de leur service de leur unité ou de leur mission :

- les congés annuels et administratifs

à :

- Monsieur Yves ANGELLA, Chef de la Mission communication (MiCOM),
- Madame Fabienne DIEUSET, Cheffe adjointe de la Mission communication (MiCOM),
- Madame Véronique MARTINS, Adjointe au chef de la Mission communication (MiCOM),
- Monsieur Emmanuel GOUJON, Chef de la Mission qualité, environnement et appui (MQEA),
- Monsieur Guylain THEON, Responsable de la Mission estuaire de la Seine (ME),
- Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général régional (SPR),
- Monsieur Franck INVERNIZZI, Secrétaire général, Responsable sécurité défense (SG),
- Madame Marie-Pascale THIEBAUT, Secrétaire générale adjointe (SG),
- Madame Manuella BELLOUARD, Adjointe au Secrétaire général (SG),
- Madame Christine BORDIER, Cheffe du Service du management de la connaissance et de l'appui aux projets (SMCAP),
- Monsieur Sébastien MOUNIER, Chef adjoint du Service du management de la connaissance et de l'appui aux projets, Chargé de la prospective et de l'approche économique (SMCAP),
- Madame Mallorie HUGUET, Adjointe à la Cheffe du Service du management de la connaissance et de l'appui aux projets, Chargée de la coordination des études et des actions transversales (SMCAP),
- Monsieur Thomas GERGAUD, Adjoint à la Cheffe du service du management de la connaissance et de l'appui aux projets, Chargé du système d'information de la connaissance (SMCAP),
- Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service énergie construction logement et aménagement durable (SECLAD),
- Monsieur Philippe SURVILLE, Chef adjoint du Service énergie, climat, logement et aménagement durable, Chargé de l'intégration environnementale (SECLAD),
- Madame Amélie LACOGNE, Adjointe au Chef du Service énergie, climat, logement et aménagement durable, Chargée de la transition énergétique et de la croissance verte (SECLAD),
- Madame Olga LEFEVRE-PESTEL, Responsable du Service ressources naturelles (SRN),
- Madame Catherine FAUBERT, Adjointe à la Cheffe du Service ressources naturelles, Responsable du pilotage budgétaire (SRN),



- Monsieur Adrien BRESSON, Chef du Service risques (SRI),
- Monsieur Olivier LAGNEAUX, Chef adjoint du Service risques, Chargé de la TECV-ICPE (SRI),
- Madame Hélène MACH, Cheffe par intérim du Service sécurité des transports et des véhicules (SSTV),
- Monsieur Frédéric DECHAMPS, Adjoint à la Cheffe de service, Chef du Bureau homologation et contrôle des véhicules (SSTV),
- Monsieur Jean-Louis JOUVET, Chef du Service mobilités et infrastructures (SMI),
- Monsieur Julien ARPAIA, Adjoint au Chef du Service Mobilité et Infrastructures, Responsable de la Division maîtrise d'ouvrage des projets routiers (SMI),
- Monsieur Christophe HUART, Chef de l'Unité départementale Rouen-Dieppe (UDRD),
- Madame Tiffany WEYNACHTER, Coordinatrice de l'Equipe risques, Adjointe au Chef de l'Unité départementale Rouen-Dieppe (UDRD),
- Monsieur Stéphane MICHEL, Chef de l'Unité départementale du Havre (UDLH),
- Madame Nathalie VISTE, Coordinatrice de l'Equipe raffinage et pétrochimie, Adjointe au Chef de l'Unité départementale du Havre (UDLH) ,
- Monsieur Julien VILCOT, Chef de l'Unité départementale de l'Eure (UDE),
- Monsieur Arnaud PICHONNEAU, Adjoint au Chef de l'Unité départementale de l'Eure, Coordinateur de l'Equipe risques chroniques (UDE),
- Monsieur Hubert SIMON, Chef de l'Unité départementale du Calvados (UDC),
- Madame Lamia BOUDJELLAL, Adjointe au Chef de l'unité départementale du Calvados (UDC),
- Madame Sandrine ESTIENNE, Adjointe au Chef de l'Unité départementale du Calvados (UDC),
- Monsieur Jean-Pierre ROPTIN, Chef de l'Unité départementale de la Manche (UDM),
- Madame Esther CHEKROUN, Adjointe nord au Chef de l'Unité départementale de la Manche (UDM),
- Monsieur Jocelyn LEVAVASSEUR, Adjoint sud au Chef de l'Unité départementale de la Manche (UDM),
- Monsieur Frédérick POULEAU, Chef de l'Unité départementale de l'Orne (UDO),
- Madame Aurélie GAUDET, Adjointe à la Cheffe de l'Unité départementale de l'Orne (UDO),
- Monsieur Aurélien DURAND, Adjoint à la Cheffe de l'Unité départementale de l'Orne (UDO),

#### **Article 4 : Subdélégation aux responsables de bureau, de pôle et d'unité et à leurs adjoints**

Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les décisions correspondant aux points suivants pour les agents de leur bureau ou de leur pôle :

- les congés annuels et administratifs

à :

- Madame Édith NUGUES, Responsable du Bureau d'appui au pilotage régional (SPR),
- Monsieur Jocelyn DUBUC, Responsable du Pôle support intégré de la gestion administrative et de la paye (SPR),
- Madame Audrey LE DAUPHIN, Responsable adjointe du Pôle support intégré de la gestion administrative et de la paye, Responsable de l'Unité de gestion toutes filières (SPR),

- Madame Thérèse AUDRIEU, Responsable adjointe du Pôle de support intégré de la gestion administrative et de la paye, Responsable de l'Unité de gestion des personnels techniques et d'exploitation (SPR),
- Madame Nadia GASMI, Adjointe à la Responsable de l'Unité de gestion des personnels toutes filières (SPR),
- Madame Christine FLEURY, Responsable de l'Unité de gestion des personnels administratifs (SPR),
- Madame Annick MARIE, Responsable de l'Unité retraite de Caen, Correspondante régionale retraite (SPR),
- Madame Claudine DUVALET jusqu'au 01/10/2018, Responsable de l'Unité retraite de Rouen, Correspondante régionale retraite (SPR),
- Madame Vanina HUGUET, Conseillère technique de service social (SPR),
- Madame Valentine DELELIS, Médecin de prévention (SPR) ;
- Madame Catherine ABIVEN, Médecin de prévention (SPR) ;
- Madame Frédérique AMY, Cheffe du Bureau des ressources humaines (SG),
- Monsieur Hubert MASTROTOTARO, Chef adjoint du Bureau des ressources humaines (SG),
- Madame Nathalie CRÉPY, Adjointe au Chef du Bureau des ressources humaines, en charge des procédures collectives (SG),
- Monsieur Johan BLIN, Chef par intérim du Bureau des finances et des marchés publics (SG),
- Madame Céline DUJARDIN, Gestionnaire budgétaire et financier (SG) ;
- Madame Véronique FERRETTI, Cheffe du Bureau de la logistique et de l'immobilier (SG),
- Madame Maryse BAUDE, Cheffe adjointe du bureau de la logistique et de l'immobilier (SG),
- Monsieur Arnaud MALET, Adjoint à la Cheffe du Bureau de la logistique et de l'immobilier, Responsable du Pôle logistique et finances (SG),
- Monsieur Thierry RÉZEAU, Chef du Bureau des technologies de l'information (SG),
- Monsieur Sylvio CASSETTO, Chef adjoint du Bureau des technologies de l'information, en charge de la sécurité et de la conservation des données (SG),
- Monsieur Olivier LEFEVRE, Chef du Bureau de la documentation et des archives (SG),
- Monsieur Jérôme POTEL, Chef du Bureau de l'information géographique (SMCAP),
- Monsieur Bruno DARDAILLON, Chef du Bureau de l'observation et des statistiques (SMCAP),
- Madame Karine CARPENTIER-HAUGMARD, Cheffe du Bureau des archives et de la documentation (SMCAP),
- Monsieur Lionel HERMANGE, Chef du Bureau logement construction (SECLAD),
- Madame Marie MOIROT-LEMAIRE, Cheffe de l'Unité logement (SECLAD),
- Monsieur FAUCON Sébastien, Chef de l'Unité construction (SECLAD),
- Madame Hélène BUHOT, Cheffe du Bureau de l'aménagement et du développement durable (SECLAD),
- Monsieur François ANFRAY, Chef adjoint du Bureau de l'aménagement et du développement durable, chargé de l'animation des réseaux urbanisme aménagement (SECLAD),
- Monsieur Sylvain COMTE, Adjoint à la Cheffe du Bureau de l'aménagement et du développement durable (SECLAD),
- Monsieur Cyril GACHIGNAT, Chef du Bureau climat, air énergie (SECLAD),

- Monsieur Christophe MOINIER, Chef de l'Unité sites de Rouen (SECLAD),
- Monsieur Christian LE NORMAND, Responsable du Pôle budgétaire et financier (SECLAD),
- Monsieur Nicolas PUCHALSKI, Chef du Pôle évaluation environnementale (SECLAD),
- Monsieur Nicolas SURAIS, Chef adjoint du Pôle évaluation environnementale (SECLAD),
- Monsieur Charles VALLET, Chef du Bureau de l'eau et des milieux aquatiques (SRN),
- Madame Véronique FEENY-FEREOL, Cheffe adjointe du Bureau de l'eau et des milieux aquatiques (SRN),
- Monsieur Nicolas TORTEROTOT, Responsable du Laboratoire hydrobiologie (SRN),
- Monsieur Stéphane PINEY, Responsable du Bureau de l'hydrologie, de l'hydrométrie et de la prévision des crues (SRN),
- Monsieur Claude GIRARD, Adjoint au Responsable du Bureau de l'hydrologie, de l'hydrométrie et de la prévision des crues (SRN), et Responsable de l'Unité hydrométrie hydrologie secteur est (SRN),
- Monsieur Gwen GLAZIOU, Responsable de l'Unité hydrologie et hydrométrie secteur ouest (SRN),
- Monsieur Denis RUNGETTE, Chef du Bureau de la biodiversité et des espaces naturels (SRN),
- Monsieur Bruno DUMEIGE, Responsable de l'Unité connaissance animation et préservation, référent SCAP (SRN),
- Monsieur Denis SIVIGNY, Responsable de l'Unité accompagnement des plans et projets et procédures associées (SRN),
- Monsieur Laurent DUMONT, Chef du Pôle mer et littoral (SRN),
- Madame Sandrine ROBBE, Adjointe au Chef du Pôle mer et littoral (SRN),
- Madame Isabelle FREBOURG, Responsable du Bureau des risques technologiques accidentels, de l'unité sécurité industrielle et du pôle ESP Ouest (SRI),
- Monsieur Fabien GILLERON, Chef de l'Unité risques accidentels (SRI)
- Monsieur Daniel BABEL, Chef du Bureau des risques technologiques chroniques, Chef de l'UICP (SRI),
- Madame Sylvie BOUTTEN, Cheffe adjointe du Bureau des risques technologiques chroniques, Cheffe de l'UIACSD (SRI),
- Madame Anne MACHEFERT, Cheffe de l'Unité sites et sols pollués, installations de traitement de déchets, Mission reconversion industrielle (SRI),
- Madame Nathalie DESRUELLES, Cheffe du Bureau des risques naturels (SRI),
- Monsieur Frederic DECHAMPS, Chef du Bureau homologation et contrôle des véhicules,
- Monsieur Yvon QUÉDEC, Chef de l'Unité véhicules de Caen (SSTV),
- Monsieur Jean-Marc SARTHOU, chef du Bureau gestion des entreprises de transports (SSTV),
- Monsieur Serge BLANDIN, Chef du Bureau contrôle des transports (SSTV),
- Monsieur Pierre GUÉRIF, Chef de l'Unité de contrôle de Caen-Saint-Lô-Alençon (SSTV),
- Monsieur Sylvain VANDERPLANCKE, Responsable de l'Unité de contrôle du Havre (SSTV),
- Monsieur Pierre DEBAILLON, Responsable du Pôle projets portuaires et fluviaux (SMI),
- Monsieur Didier MENANT, Responsable du Pôle projets ferroviaires (SMI),
- Monsieur Pascal GILLERON, Responsable adjoint de la Division maîtrise d'ouvrage des projets routiers (SMI),

- Madame Ophélie LOUATRON, Messieurs Jean-Luc ROLLAND, Vincent ROBERT, Paul-Emile MARTIN, Baptiste JAOUEN et Sylvain FRABOULET, Responsables de projets de développement du réseau routier national (SMI),
- Monsieur Alexandre AVEZOU, Responsable du Pôle gestion financière, procédures, méthodes (SMI),
- Madame Laure COUPPEY, Responsable de l'Unité gestion financière (SMI),
- Monsieur Kévin FLEURY, Adjoint au Responsable de l'unité gestion financière (SMI),

#### **Article 5 : Abrogation**

Toutes les dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées.

#### **Article 6 : Publication**

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

La présente décision prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

A Rouen, le 04 SEP. 2018

Le Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de Normandie

Patrick BERG

*Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

## **Annexe I – Les fonctionnaires titulaires et stagiaires affectés à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement**

### **A- Liste des corps de fonctionnaires et des emplois fonctionnels**

#### 1° Liste des corps :

La liste des corps concernée figure dans l'annexe 1-a de l'arrêté du 29 décembre 2016 pré-cité, et comprend notamment :

- attachés de l'administration de l'équipement ;
- chargés d'études documentaires ;
- conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ;
- ingénieurs des travaux publics de l'Etat ;
- assistants de service social des administrations de l'Etat ;
- techniciens de l'environnement ;
- secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable ;
- techniciens supérieurs du développement durable ;
- adjoints techniques des administrations de l'Etat;
- syndics des gens de mer ;
- dessinateurs de l'équipement ;
- adjoints administratifs des administrations de l'État
- attachés d'administration de l'Etat
- ingénieurs de l'Industrie et des mines
- secrétaires administratifs relevant des ministres chargés de l'économie et du budget ;
- techniciens supérieurs de l'économie et de l'industrie
- architectes et urbanistes de l'État
- inspecteurs des affaires maritimes
- ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement
- secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture

#### 2° Liste des emplois fonctionnels :

- conseillers d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable ;
- ingénieurs en chef des travaux publics de l'Etat du premier groupe et du deuxième groupe ;
- ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines sur emplois de chefs de mission (décret n°2008-971 du 17 septembre 2008)
- chefs de mission de l'agriculture et de l'environnement (décret n°2006-9 du 4 janvier 2006)

### **B - Liste des décisions de gestion**

**En application de l'article 1er de l'arrêté du 29 décembre 2016 pré-cité et de l'arrêté du 20 novembre 2013 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ), les décisions individuelles relatives :**

1° Au congé annuel et à l'attribution de jours de réduction du temps de travail ;

2° Aux congés de maternité ou pour adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant ;

3° Au congé de maladie ;

4° Au congé de longue maladie ;

5° Au congé de longue durée ;

6° Au congé de formation professionnelle ;

7° Au congé pour validation des acquis de l'expérience ;

8° Au congé pour bilan de compétences ;

9° Au congé pour formation syndicale ;

10° Au congé pour formation en matière d'hygiène et de sécurité pour les représentants du personnel siégeant au sein des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;

11° Au congé pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives de plein air ;

- 12° Au congé de solidarité familiale ;
- 13° Au congé de représentation d'une association ou d'une mutuelle ;
- 14° Au congé de présence parentale ;
- 15° Au congé parental ;
- 16° Aux congés prévus aux titres IV et V du décret du 7 octobre 1994 susvisé ;
- 17° A la réintégration, après les congés mentionnés au 1° à 16°, dans les mêmes services, sans changement de département ou de collectivité d'outre-mer ;
- 18° Au congé pour l'accomplissement de périodes de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle, de périodes d'activité dans la réserve de sécurité civile, de périodes d'activité dans la réserve sanitaire et de périodes d'activités dans la réserve civile de la police nationale ;
- 19° Aux autorisations d'absence pour suivre des formations continues et formations de préparation aux examens et aux concours administratifs ;
- 20° A l'utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps ;
- 21° A l'autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel y compris pour raison thérapeutique, et au retour dans l'exercice des fonctions à temps plein ;
- 22° A l'attribution des droits ouverts au titre du droit individuel à la formation ;
- 23° A l'autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail ;
- 24° Aux disponibilités de droit ;
- 25° Aux disponibilités d'office ;
- 26° A l'affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions ;
- 27° A la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service, à l'exception de ceux survenus aux chefs des services déconcentrés ;
- 28° A l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par les dispositions du chapitre 1<sup>er</sup> du décret du 2 mai 2007 susvisé ;
- 29° A l'établissement et la signature des cartes d'identités de fonctionnaires et des cartes professionnelles, à l'exception de celles concernant les emplois régis par l'article 1<sup>er</sup> du décret du 31 mars 2009 susvisé ;
- 30° Aux sanctions disciplinaires du premier groupe.
- 31° A la suspension de fonctions en cas de faute grave et au maintien de la suspension en cas de poursuites pénales (\*)

**En application de l'article 9 de l'arrêté du 29 décembre 2016 pré-cité,**

**les décisions individuelles relatives :**

- 1° Aux autorisations spéciales d'absence accordées aux représentants des organisations syndicales en application de l'article 13 du décret du 28 mai 1982 susvisé ;
- 2° Au congé bonifié ;
- 3° Au recrutement de travailleurs handicapés en application du décret du 25 août 1995 susvisé, pour le corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat.

## Annexe II – Les personnels non titulaires

### A - Liste des catégories de personnels non titulaires

Agents contractuels de droit public relevant du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

- Agents régis par le décret n° 46-1507 du 18 juin 1946 modifié fixant le statut des auxiliaires recrutés sur contrat par le ministère des travaux publics et des transports pour le service des ponts et chaussées.

### B – Liste des décisions de gestion

**En application de l'article 1er de l'arrêté du 29 décembre 2016 pré-cité et de l'arrêté du 20 novembre 2013** modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;, **les décisions individuelles relatives :**

- 1° Au congé annuel et à l'attribution de jours de réduction du temps de travail ;
- 2° Au congé pour formation syndicale ;
- 3° Au congé pour formation en matière d'hygiène et de sécurité pour les représentants du personnel siégeant au sein des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- 4° Au congé pour formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse ;
- 5° Au congé de formation professionnelle ;
- 6° Au congé de représentation ;
- 7° Au congé de maladie ;
- 8° Au congé de grave maladie ;
- 9° Aux congés de maternité ou d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant ;
- 10° Aux congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles prévus au titre V du décret du 17 janvier 1986 susvisé ;
- 11° Au congé pour validation des acquis de l'expérience ;
- 12° Au congé pour bilan de compétences ;
- 13° Au congé pour l'accomplissement de périodes de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle, de périodes d'activité dans la réserve de sécurité civile, de périodes d'activité dans la réserve sanitaire et de périodes d'activités dans la réserve civile de la police nationale ;
- 14° Au congé de représentation d'une association ou d'une mutuelle (\*)° ;
- 14° Aux autorisations d'absence pour suivre des formations continues et formation de préparation aux examens et aux concours administratifs ;
- 15° A l'attribution des droits ouverts au titre du droit individuel à la formation ;
- 16° A l'autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail ;
- 17° A l'utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps ;
- 18° A l'autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel, y compris pour raison thérapeutique, et au retour dans l'exercice des fonctions à temps plein ;
- 19° A la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents du travail ;
- 20° A l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par les dispositions du chapitre Ier du décret du 2 mai 2007 susvisé ;
- 21° A l'avertissement et au blâme ;
- 22° A la suspension de fonctions en cas de faute grave et au maintien de la suspension en cas de poursuites pénales (\*)
- 23° A l'affectation à un poste de travail qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions (\*) ;
- 24° Les décisions de recrutement des personnels non titulaires en application des articles , 6 quater et 6 quinquies de la loi du 11 janvier 1984 susvisée (décret n°2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié) ;
- 25° Les décisions de recrutement en qualité d'agent contractuel d'une personne handicapée ayant vocation à être titularisée dans le corps des adjoints administratifs ;

**En application de l'article 10 de l'arrêté du 29 décembre 2016 pré-cité,** les décisions individuelles relatives aux autorisations spéciales d'absence accordées aux représentants des organisations syndicales en application de l'article 13 du décret du 28 mai 1982 susvisé ;

**Annexe III- Les personnels titulaires des corps des adjoints administratifs titulaires des administrations de l'Etat du ministère chargé du développement durable**

Arrêté du 20 novembre 2013 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État, et arrêté du 29 décembre 2016 susvisé (\*)

**Liste des décisions de recrutement et de gestion déléguées**

- 1° La nomination en qualité de titulaire ;
- 2° Les décisions liées aux opérations de recrutement ;
- 3° Les décisions :
  - a) d'affectation en position d'activité ;
  - b) d'accueil en détachement et d'intégration après détachement autres que celles nécessitant un arrêté interministériel ou l'accord d'un ou plusieurs ministres ;
  - c) d'intégration directe ;
  - d) de détachement ;
  - e) de mise en disponibilité d'office ;
  - f) de mise en disponibilité de droit ;
  - g) de mise en disponibilité pour études et recherches présentant un intérêt général ;
  - h) de mise en disponibilité pour convenances personnelles ;
  - i) de mise en disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise ;
  - j) de mise en position hors cadres ;
  - k) de mise en position de congé parental ;
  - l) de réintégration après congé parental, détachement, disponibilité et position hors cadres ;
- 4° Les décisions relatives aux congé de maladie, congé de longue maladie, congé de longue durée, congé pour accident de service ou maladie professionnelle et reprise à temps partiel thérapeutique ;
- 5° La répartition des réductions d'ancienneté et l'application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon ;
- 6° Les décisions d'avancement :
  - a) l'avancement d'échelon ;
  - b) la nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement ;
- 7° Les décisions de mutation qui :
  - a) entraînent un changement de résidence ;
  - b) modifient la situation de l'agent ;
- 8° L'instruction de la procédure et la prise des sanctions disciplinaires de :
  - a) radiation du tableau d'avancement, abaissement d'échelon, exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de quinze jours, déplacement d'office ;
  - b) rétrogradation, exclusion temporaire de fonctions pour une durée de trois mois à deux ans ;
  - c) mise à la retraite d'office et révocation ;
- 9° Les décisions de cessation définitive de fonctions :
  - a) l'admission à la retraite ;
  - b) l'acceptation ou le refus de la démission ;
  - c) le licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude physique ;
  - d) la radiation des cadres pour abandon de poste ou perte de la qualité de fonctionnaire ;
- 10° La décision de reprise de fonctions à l'issue d'un congé de longue maladie ou de longue durée ;
- 11° La décision de reclassement pour inaptitude à l'exercice des fonctions ;
- 12° La décision de maintien en activité au-delà de la limite d'âge ;
- 13° Les décisions relatives à l'exercice des fonctions à temps partiel ainsi que le retour dans l'exercice des fonctions à temps plein ;



- 14° Les décisions relatives aux autorisations d'absence, aménagements et facilités d'horaires, à la gestion des jours de réduction du temps de travail ainsi que celles relatives aux congés suivants :
- a) annuels et administratifs ;
  - b) bonifié ;
  - c) de maternité ;
  - d) de paternité ;
  - e) d'adoption ;
  - f) de solidarité familiale ;
  - g) de présence parentale ;
  - h) de formation professionnelle ;
  - i) de validation des acquis de l'expérience ;
  - j) de bilan de compétences ;
  - k) de formation syndicale ;
  - l) pour siéger en qualité de représentant d'une association ou d'une mutuelle dans une instance instituée auprès d'une autorité de l'Etat ou d'une collectivité territoriale ;
  - m) pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire des fédérations et associations sportives ou de plein air légalement constituées destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs ;
  - n) de formation en matière d'hygiène et de sécurité pour les représentants du personnel siégeant au sein des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (\*)
- 15° La décision relative à l'affectation à un poste de travail qui n'entraîne ni changement de résidence ni modification de la situation de l'agent, notamment au regard des fonctions ;
- 16° Les décisions relatives à la mise à disposition de plein droit et le détachement sans limitation de durée prévus respectivement en application des articles 105 et 109 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 susvisée et des articles 7 et 8 de la loi n° 2009-129 du 26 octobre 2009 susvisée ;
- 17° Les décisions relatives aux positions d'accomplissement :
- a) du service national ;
  - b) d'activités dans la réserve opérationnelle ;
  - c) d'activités dans la réserve sanitaire ;
  - d) d'activités dans la réserve civile de la police nationale ;
- 18° L'instruction de la procédure et la prise des sanctions disciplinaires de l'avertissement et du blâme ;
- 19° La décision de suspension de fonctions en cas de faute grave et le maintien de la suspension en cas de poursuites pénales ;
- 20° Les décisions relatives à l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par les dispositions du chapitre 1er du décret du 2 mai 2007 susvisé ;
- 21° Les décisions relatives à l'ouverture, la fermeture et la gestion d'un compte épargne-temps ;
- 22° Les décisions relatives à la gestion du droit individuel à la formation et aux périodes de professionnalisation ;
- 22° Les décisions relatives à l'autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail (\*)
- 23° Les décisions relatives à la gestion du droit individuel à la formation et aux périodes de professionnalisation ;
- 24° Les décisions relatives à la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service, à l'exception de ceux survenus aux chefs des services déconcentrés (\*) ;
- 25° Les décisions relatives à l'établissement et à la signature des cartes d'identité des fonctionnaires et des cartes professionnelles, à l'exception de celles concernant les emplois régis par l'article 1<sup>er</sup> du décret du 3 mars 2009 susvisé (\*).

## **Annexe IV – Les fonctionnaires stagiaires du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État**

(arrêté du 20 novembre 2013 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État)

### **Liste des décisions de recrutement et de gestion déléguées**

- 1° La nomination en qualité de stagiaire ;
- 2° Les décisions de report, de prorogation et de prolongation de stage ;
- 3° La décision de titularisation ou de refus de titularisation ;
- 4° Les décisions relatives aux congés de maladie, congé de longue maladie, congé de longue durée, congé pour accident de service ou maladie professionnelle et à la reprise à temps partiel thérapeutique ;
- 5° L'instruction de la procédure et la prise des sanctions disciplinaires de l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de deux mois, du déplacement d'office et de l'exclusion définitive de service ;
- 6° Les décisions de cessation définitive de fonctions :
  - a) l'acceptation ou le refus de la démission ;
  - b) le licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude physique ;
- 7° La décision de :
  - a) mise en congé sans traitement à l'expiration d'un congé pour raison de santé ;
  - b) mise en congé sans traitement pour donner des soins au conjoint ou au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ;
  - c) mise en congé sans traitement pour élever un enfant de moins de huit ans ou pour donner des soins à un enfant à charge ou au conjoint ou au partenaire avec lequel le stagiaire est lié par un pacte civil de solidarité ou à un ascendant atteint d'un handicap qui nécessite la présence d'une tierce personne ;
  - d) mise en congé sans traitement pour suivre le conjoint ou le partenaire avec lequel le stagiaire est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est, en raison de sa profession, astreint à établir sa résidence familiale en un lieu éloigné du lieu où le fonctionnaire stagiaire intéressé exerce ses fonctions ;
  - e) mise en congé parental ;
- 8° La décision de détachement par nécessité de service ;
- 9° La décision de réintégration après congé sans traitement, congé parental et détachement ;
- 10° Les décisions relatives à l'exercice des fonctions à temps partiel ainsi que le retour dans l'exercice des fonctions à temps plein ;
- 11° Les décisions relatives aux autorisations d'absence, aménagements et facilités d'horaires, à la gestion des jours de réduction du temps de travail ainsi que celles relatives aux congés suivants :
  - a) annuels ;
  - b) sans traitement pour accomplissement du service national ou avec traitement pour accomplissement d'une période d'instruction militaire obligatoire ;
  - c) sans traitement d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
  - d) sans traitement pour suivre un cycle préparatoire à un concours donnant accès à un emploi public de l'Etat, des collectivités publiques et de leurs établissements publics, à un emploi militaire, de fonctionnaire des assemblées parlementaires ou de magistrat de l'ordre judiciaire ou à un emploi de la fonction publique internationale, soit une période probatoire ou une période de scolarité préalable à une nomination dans l'un de ces emplois ;
  - e) de présence parentale ;
  - f) de maternité ;
  - g) d'adoption ;
  - h) de paternité ;
- 12° La décision de suspension de fonctions en cas de faute grave et le maintien de la suspension en cas de poursuites pénales ;
- 13° L'instruction et la prise de décision des sanctions disciplinaires de l'avertissement et du blâme ;
- 14° Les décisions relatives à la gestion du droit individuel à la formation.



Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-08-13-006

Arrêté portant inscription au titre des monuments  
historiques de l'ensemble architectural de l'hôtel de ville,  
du beffroi et de la halle de SAINT-LÔ (Manche)

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction régionale  
des affaires culturelles

Conservation régionale  
des monuments historiques

Affaire suivie par Marie-Laure LOIZEAU  
Tél. 02 31 38 39 33  
Mél. marie-laure.loizeau@culture.gouv.fr

**Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de l'ensemble architectural de l'hôtel de ville, du beffroi et de la halle de Saint-Lô (Manche)**  
**CRMH/2018 N° 1**

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime**  
**Officier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 16 février 2017 nommant Madame Fabienne BUCCIO préfète de la région Normandie ;

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 12 avril 2018 ;

Vu les pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'ensemble architectural de l'hôtel de ville, du beffroi et de la halle de Saint-Lô (Manche) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison d'une part des visées programmatiques (affirmation du rôle de la cité dans la ville reconstruite), du travail de composition et de la qualité de l'architecture de l'ensemble constitué de l'hôtel de ville, du beffroi (désigné également sous l'appellation tour des pompiers) et de la halle (désignée également sous l'appellation marché couvert) proposé par Marcel Mersier, architecte en chef de la reconstruction de la ville de Saint-Lô et d'autre part de l'intérêt particulier du programme de l'hôtel de ville (indissociable du beffroi et de la halle du point de vue historique et typologique), du travail de répartition des espaces intérieurs pour assurer la polyvalence des usages et fonctions au sein du bâtiment de l'hôtel de ville et de la qualité de la mise en œuvre de la totalité du bâtiment (gros œuvre et ensemble du second œuvre) ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est inscrit au titre des monuments historiques en totalité, l'ensemble architectural comprenant l'hôtel de ville, le beffroi et la halle avec les sols d'assiette de ces bâtiments place du Général de Gaulle, tel que délimité sur le plan annexé, situé à SAINT-LO (Manche), sur les parcelles n° 134 d'une contenance de 3 448 m<sup>2</sup>, square de l'Hôtel de Ville, n° 100 d'une contenance de 34 m<sup>2</sup>, place du Général de Gaulle, figurant au cadastre section AV, non cadastré pour la halle située au droit de la parcelle section AV n° 100 et appartenant à la COMMUNE DE SAINT-LO, N° SIREN 215 005 026. Celle-ci en est propriétaire depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

**Article 2 :** Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 3 :** Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Rouen, le : **13 AOUT 2018**

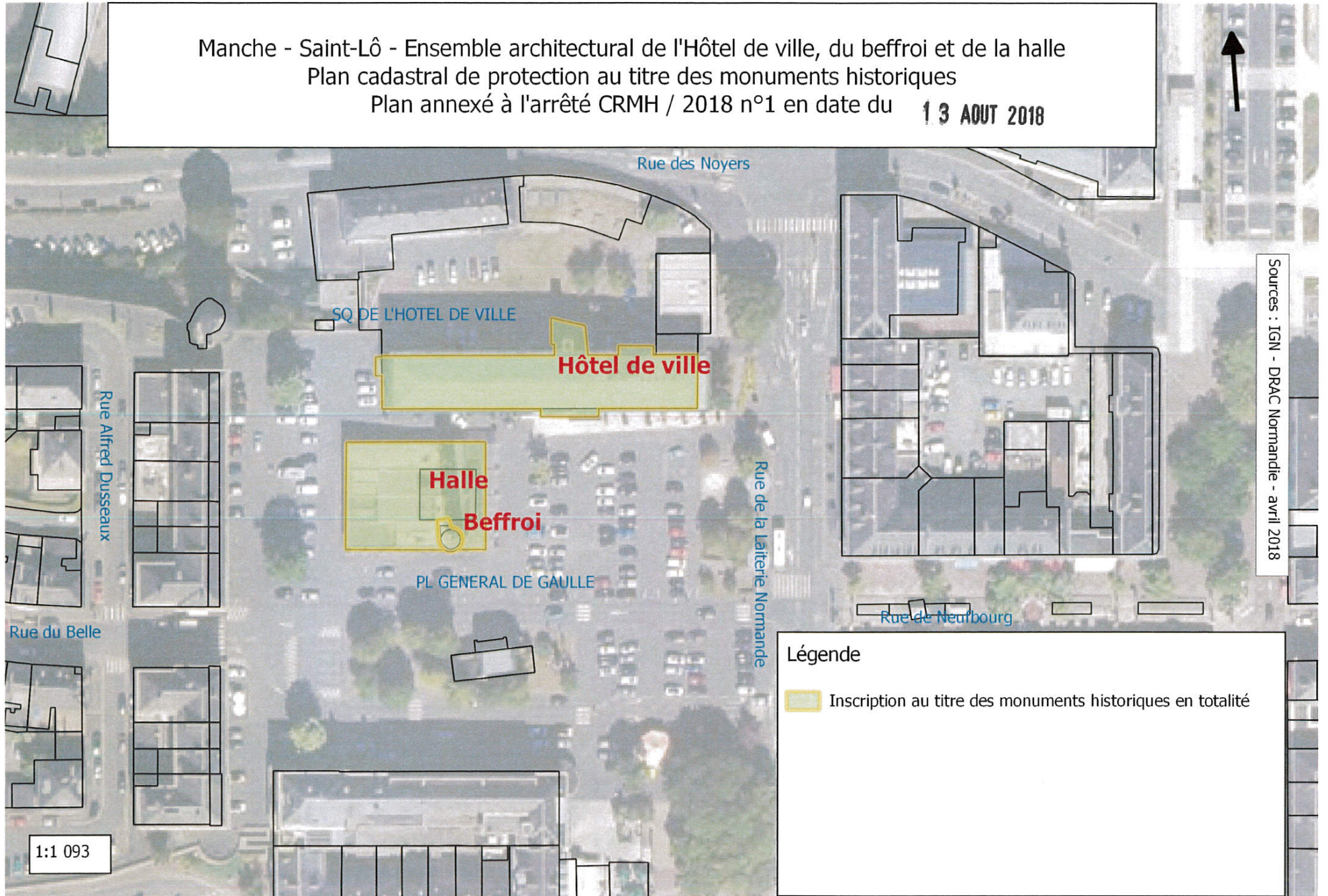
La Préfète  
Pour la Préfète et par délégation,  
**le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales**



**Nicolas HESSE**


*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Manche - Saint-Lô - Ensemble architectural de l'Hôtel de ville, du beffroi et de la halle  
Plan cadastral de protection au titre des monuments historiques  
Plan annexé à l'arrêté CRMH / 2018 n°1 en date du **13 AOUT 2018**



Sources : IGN - DRAC Normandie - avril 2018

Légende

 Inscription au titre des monuments historiques en totalité

1:1 093

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-08-13-007

Arrêté portant inscription au titre des monuments  
historiques de l'ensemble architectural du théâtre et de la  
salle des fêtes de SAINT-LÔ (Manche)



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction régionale  
des affaires culturelles

Conservation régionale  
des monuments historiques

Affaire suivie par Marie-Laure LOIZEAU  
Tél. 02 31 38 39 33  
Mél. marie-laure.loizeau@culture.gouv.fr

**Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de l'ensemble architectural du théâtre et de la salle des fêtes de Saint-Lô (Manche)**  
**CRMH/2018 N° 2**

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime**  
**Officier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 16 février 2017 nommant Madame Fabienne BUCCIO préfète de la région Normandie ;

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 12 avril 2018 ;

Vu les pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'ensemble architectural du théâtre et de la salle des fêtes de Saint-Lô (Manche) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison, d'une part de la qualité de l'architecture de l'ensemble indissociable constitué du théâtre et de la salle des fêtes proposée par Marcel Mersier, architecte en chef de la reconstruction de la ville de Saint-Lô et d'autre part de l'intérêt particulier du programme architectural, du travail de répartition des espaces intérieurs pour assurer la polyvalence des usages et fonctions au sein de l'ensemble, ainsi que de la qualité de la mise en œuvre de la totalité du bâtiment (gros œuvre et ensemble du second œuvre) ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est inscrit au titre des monuments historiques en totalité, l'ensemble architectural comprenant le théâtre, la galerie de liaison et la salle des fêtes avec les sols d'assiette de ces bâtiments, tel que délimité sur le plan annexé, situé à SAINT-LO (Manche), sur les parcelles n° 475 d'une contenance de 2 948 m<sup>2</sup>, rue Octave Feuillet, n° 476 d'une contenance de 581 m<sup>2</sup>, 4 rue Saint Thomas, figurant au cadastre section AT, non cadastré pour la salle des fêtes située au droit de la parcelle section AT n° 475, rue Saint Thomas, et appartenant à la COMMUNE DE SAINT-LO, N° SIREN 215 005 026. Celle-ci en est propriétaire depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

**Article 2 :** Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 3 :** Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Rouen, le **13 AOUT 2018**

La Préfète

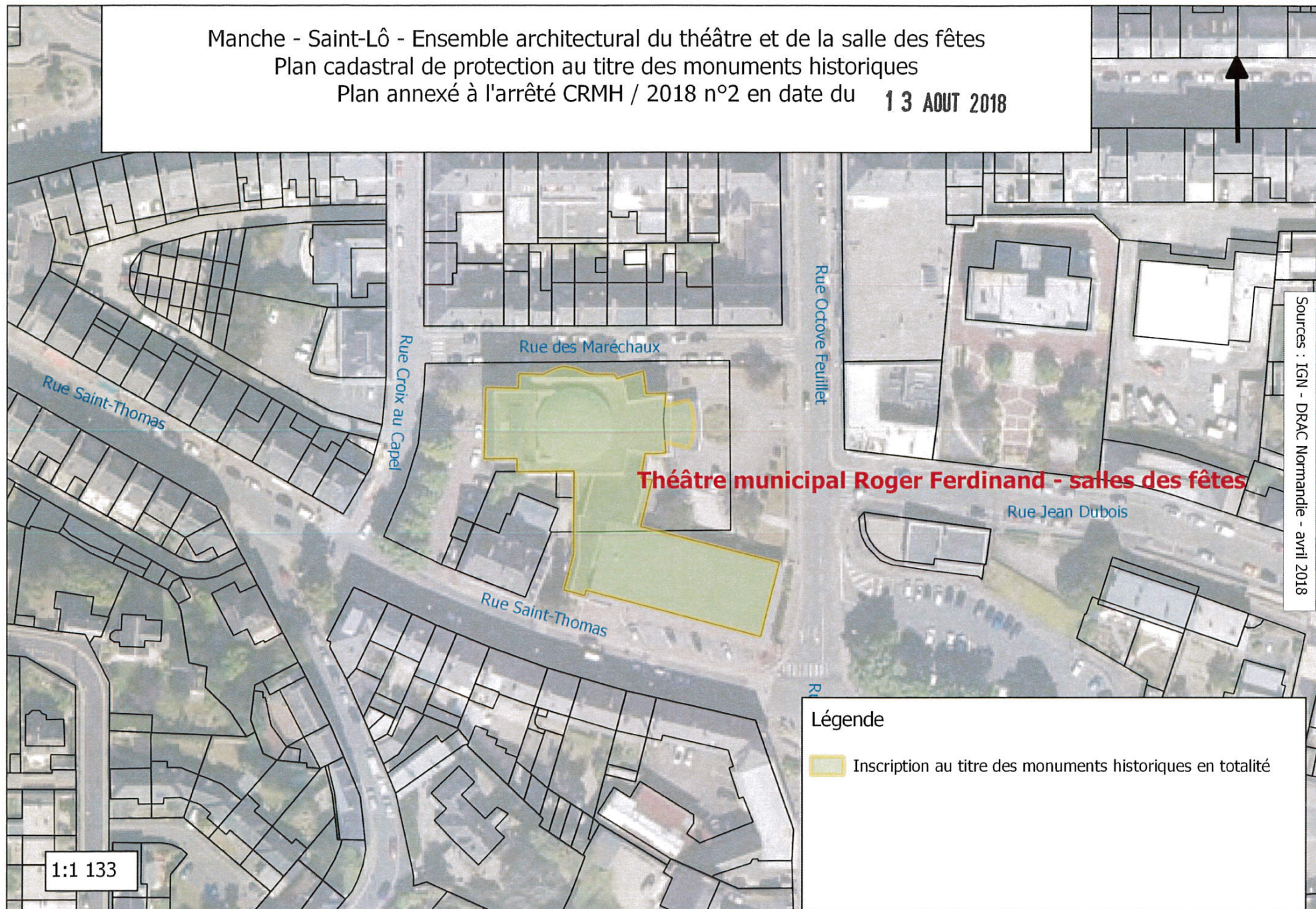
Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales



Nicolas HESSE


*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Manche - Saint-Lô - Ensemble architectural du théâtre et de la salle des fêtes  
Plan cadastral de protection au titre des monuments historiques  
Plan annexé à l'arrêté CRMH / 2018 n°2 en date du 13 AOUT 2018



1:1 133

Légende

-  Inscription au titre des monuments historiques en totalité

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-08-13-004

Arrêté portant inscription au titre des monuments  
historiques des parcelles de la fontaine Saint-Lin  
complétant la protection de l'église Saint-Latuin, de  
l'enclos paroissial, de la croix de cimetière et de la fontaine  
Saint-Lin à BELFONDS (Orne)

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction régionale  
des affaires culturelles

Conservation régionale  
des monuments historiques

Affaire suivie par Marie-Laure LOIZEAU  
Tél. 02 31 38 39 33  
Mél. marie-laure.loizeau@culture.gouv.fr

**Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques des parcelles de la fontaine Saint-Lin complétant la protection de l'église Saint-Latuin, de l'enclos paroissial, de la croix de cimetière et de la fontaine Saint-Lin à Belfonds (Orne)**  
CRMH/2018 N°3

La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 16 février 2017 nommant Madame Fabienne BUCCIO préfète de la région Normandie ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 1990 portant inscription au titre des monuments historiques de l'ancienne église de Cléray, dite chapelle Saint Latuin, en totalité, de l'enclos paroissial, de la croix de cimetière et de la fontaine Saint-Lin à BELFONDS (Orne) ;

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2016 ;

Vu les pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que les parcelles de la fontaine Saint-Lin présentent au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en tant que lieu de pèlerinage en l'honneur de Saint Latuin, premier évêque du diocèse de Sées ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est inscrite au titre des monuments historiques l'assiette des sols des parcelles de la fontaine Saint-Lin ainsi que les vestiges archéologiques enfouis, telle que délimitée sur le plan annexé, située sur les parcelles n° 143 d'une contenance de 2 321 m<sup>2</sup> au lieu-dit Cléray, et n° 145 d'une contenance de 1 340 m<sup>2</sup> au lieu-dit La Couture, figurant au cadastre section A, et appartenant, à l'association LES AMIS DE SAINT LATUIN ayant son siège à la mairie de BELFONDS (Orne), le Bourg et pour représentant responsable M. Jean-Pierre ROLLAND, président, par acte du 12 février 2002 passé devant M<sup>e</sup> GERMERIE notaire à ALENÇON (Orne), publié au bureau des hypothèques d'ALENÇON (Orne) le 26 février 2002 volume 2002 P, n° 389, et attestation rectificative du 17 avril 2002, publiée le 19 avril 2002 volume 2002 P, n° 729.

**Article 2 :** Le présent arrêté complète l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 31 octobre 1990 susvisé.

**Article 3 :** Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 4 :** Il sera notifié au préfet du département, au maire et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Rouen, le **13 AOUT 2018**

La Préfète  
Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

-----  
Nicolas HESSE

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Orne - Belfonds - Emprise de la protection de l'église Saint-Latuin, de l'enclos paroissial, de la croix de cimetière, de la fontaine Saint-Lin ainsi que de son assiette

Plan cadastral de protection au titre des monuments historiques

Plan annexé à l'arrêté CRMH / 2018 n°3 en date du **13 AOUT 2018**



## Légende

- Immeuble bâti inscrit MH en totalité
- Immeuble non bâti inscrit MH en totalité

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2018-08-13-005

Arrêté portant nomination à la commission régionale du  
patrimoine et de l'architecture



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction régionale  
des affaires culturelles

Conservation régionale des  
Monuments historiques

Affaire suivie par Philippe ROCHAS

Tél. 02 31 38 39 14

Mél. philippe.rochas@culture.gouv.fr

**ARRÊTÉ CRMH/2018 n°**

**Portant nomination à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture**

**La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime**

**Officier de la Légion d'honneur**

**Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 611-2 et R.611-17 à R.611-25;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le chapitre III du titre III du livre I<sup>er</sup> ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2017 portant nomination à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont nommés membres de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de Normandie :

**1. Au titre de la première section « protection et valorisation de l'architecture et du patrimoine immobilier » :**

*Représentants de l'État*

– M. Vincent SIMONET, conservateur des monuments historiques, suppléant, en remplacement de Mme Sylvie LEPRINCE

*Représentants d'associations ou de fondations*

– M. Didier FILLATRE, association de Sauvegarde des moulins de l'Eure et de la Seine-Maritime, suppléant, en remplacement de M. Marcel CARON

*Personnalités qualifiées*

M. Guillaume GAILLARD, chef de service adjoint du service Patrimoines de la région Normandie, responsable du pôle Inventaire, en remplacement de M. Yannick LECHERBONNIER

**2. Au titre de la deuxième section « projets architecturaux et travaux sur immeubles » :**

*Représentants de l'État*

– Mme Marie FRULEUX, cheffe de l'UDAP de la Manche *par intérim*, suppléante, en remplacement de M. David FOUCAMBERT

– M. Vincent SIMONET, conservateur des monuments historiques, titulaire, en remplacement de Mme Sylvie LEPRINCE

*Représentants d'associations ou de fondations*

– M. Didier FILLATRE, association de Sauvegarde des moulins de l'Eure et de la Seine-Maritime, suppléant, en remplacement de M. Marcel CARON

– Mme Delphine BUTELET, association Patrimoine(s), suppléante, en remplacement de Mme Martine PASTOR

**3. Au titre de la troisième section « protection des objets mobiliers et travaux » :**

*Représentants de l'État*

– M. Vincent SIMONET, conservateur des monuments historiques, titulaire, en remplacement de Mme Sylvie LEPRINCE

*Représentants d'associations ou de fondations*

– Mme Delphine BUTELET, association Patrimoine(s), titulaire, en remplacement de Mme Martine PASTOR

*Personnalités qualifiées*

– M. Emmanuel LUIS, attaché de conservation du patrimoine au service de l'Inventaire de la région Normandie, en remplacement de Mme Marie-Noëlle MEDAILLE

**Article 2 :** Sont nommés membres de la délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture :

**1. Au titre de la délégation permanente de la première section « protection et valorisation de l'architecture et du patrimoine immobilier » :**

*Représentants de l'État*

– M. Vincent SIMONET, conservateur des monuments historiques, suppléant, en remplacement de Mme Sylvie LEPRINCE

*Personnalités qualifiées*

– M. Guillaume GAILLARD, chef de service adjoint du service Patrimoines de la région Normandie, responsable du pôle Inventaire, en remplacement de M. Yannick LECHERBONNIER

**2. Au titre de la délégation permanente de la deuxième section « projets architecturaux et travaux sur immeubles » :**

*Représentants de l'État*

– M. Vincent SIMONET, conservateur des monuments historiques, titulaire, en remplacement de Mme Sylvie LEPRINCE

*Représentants d'associations ou de fondations*

– M. Didier FILLATRE, association de Sauvegarde des moulins de l'Eure et de la Seine-Maritime, suppléant, en remplacement de M. Marcel CARON

**3. Au titre de la délégation permanente de la troisième section « protection des objets mobiliers et travaux » :**

*Représentants de l'État*

– M. Vincent SIMONET, conservateur des monuments historiques, titulaire, en remplacement de Mme Sylvie LEPRINCE

**Article 3 :** Sont nommés membres du comité des sections :

**Au titre de la première section « protection et valorisation de l'architecture et du patrimoine immobilier » :**

– M. Didier FILLATRE, association de Sauvegarde des moulins de l'Eure et de la Seine-Maritime, suppléant, en remplacement de M. Marcel CARON

**Au titre de la deuxième section « projets architecturaux et travaux sur immeubles » :**

– Mme Marie FRULEUX, cheffe de l'UDAP de la Manche *par intérim*, suppléante, en remplacement de M. David FOUCAMBERT

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Normandie.

Fait à Rouen, le **13 AOUT 2018**

Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales



Nicolas HESSE

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de  
la consommation, du travail et de l'emploi

R28-2018-09-03-003

Arrêté du 3 septembre 2018 Elaboration des vins récolte  
2018 Pôle C



## PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction Régionale des Entreprises  
De la Concurrence, de la Consommation  
Du Travail et de l'Emploi

**Arrêté du 3 septembre 2018**

**Autorisant l'augmentation du titre alcoométrique naturel  
pour l'élaboration des vins de la récolte 2018**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE  
PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**Vu** le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n° 922/72, (CEE) n° 234/79, (CE) n° 1037/2001 et (CE) n° 1234/2007 du Conseil ;

**Vu** le règlement (CE) n°606/2009 de la Commission du 10 juillet 2009 fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n°479/2008 du Conseil en ce qui concerne les catégories de produits de la vigne, les pratiques œnologiques et les restrictions qui s'y appliquent, modifié,

**Vu** le code général des impôts ;

**Vu** le code rural et de la pêche maritime ;

**Vu** le code de la consommation ;

**Vu** le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques ;

**Vu** l'arrêté du 24 juillet 2012 (JO du 28/07/2012) relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;

**Vu** la décision n°R28-2018-05-16-001 portant délégation de signature de la Préfète de Région en matière de compétences générales, d'ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur au Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation de Normandie

DIR201809001

Gaëtan Rudant



Le Directeur Régional

Pour la Préfète de Région et par délégation,

Fait à Rouen, le 5 septembre 2018

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région Normandie, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, le directeur régional des douanes et droits indirects de la région de Normandie, la déléguée territoriale de l'INAO et le représentant territorial de FranceAgriMer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

## Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

## Article 2

L'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins cités en annexe issus de raisins récoltés l'année 2018, est autorisée dans les limites fixées à la même annexe.

## Article 1

## ARRÊTE

Sur les propositions du Délégué territorial de l'Institut de l'origine et de la qualité et du Délégué régional de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la pêche,

**Annexe à l'arrêté du 3 Septembre 2018**

**Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique et limites**

| Nom de l'indication géographique (IGP) (suivi ou non d'une dénomination géographique complémentaire) | Couleur(s)                                    | Type(s) de vin   | Variété(s)       | Noms des départements et/ou des partie(s) de département(s) concernée(s) | Limite d'enrichissement maximal (% vol.) | Richesse minimale en sucre des raisins (g/l de moût) | Titre alcoométrique volumique naturel minimal (% vol.) | Titre alcoométrique volumique total maximal après enrichissement (% vol.) |
|--|---|------------------|------------------|--|--|--|--|---|
| <b>Calvados</b>  | (Le cas échéant)<br><b>Blanc, rosé, rouge</b> | (Le cas échéant) | (Le cas échéant) | (Le cas échéant)<br><b>Calvados</b>                                      | <b>2</b>                                 | (Le cas échéant)                                     | (Le cas échéant)                                       | (Le cas échéant)  |

Ne sont intégrées dans ce tableau que les valeurs retenues pour la richesse minimale en sucre des raisins, le titre alcoométrique volumique naturel minimum et le titre alcoométrique volumique total maximum dérogatoires pour la récolte 2018 à celles figurant dans le cahier des charges de cette indication géographique.

DIR201809001





Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de  
la Consommation, du Travail et de l'Emploi

R28-2018-08-30-001

Arrêté portant agrément d'un organisme de SAP - LES  
PETITS CHATS à Rouen



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA SEINE-MARITIME*

**Arrêté portant agrément  
d'un organisme de services à la personne  
N° SAP 840129530  
N° SIREN 840129530**

Vu le code du travail, notamment ses articles L.7232-1, R.7232-1 à R.7232-11 et D.7231-1;

Vu le cahier des charges prévu à l'article R.7232-6 du code du travail;

Vu la demande d'agrément présentée le **3 JUIN 2018**, par Monsieur Gregory Leplanois en qualité de **gérant**;

Vu l'avis émis le par le président du conseil départemental,

**La préfète de la Seine-Maritime**

**Arrête :**

Article 1<sup>er</sup>

L'agrément de l'entreprise **Les Petits Chats**, dont l'établissement principal est situé 89 RUE ECUYERE 76000 ROUEN est accordé pour une **durée de cinq ans à compter du 30 août 2018**.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, **trois mois avant la fin de cet agrément**.

Article 2

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile (y compris enfants handicapés) (mode prestataire et mandataire) - (76)
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, acte de la vie courante) (mode prestataire et mandataire) - (76)

Article 3

Si l'entreprise envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles elle est agréée ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel elle est agréée, elle devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'entreprise propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, elle devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel elle est agréée devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité départementale.

#### Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'entreprise agréée :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

#### Article 5

Cet agrément **n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux** fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L.7232-1-2).

#### Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Seine-Maritime ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant Tribunal Administratif de Rouen - 53 Avenue Gustave Flaubert - 76000 ROUEN.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Rouen, le 30 août 2018

Pour la Préfète et par subdélégations  
La Directrice adjointe de l'Unité Départementale  
de Seine-Maritime

  
Dominique Gard

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de  
la consommation, du travail et de l'emploi

R28-2018-09-03-001

Décision de subdélégation de signature CHORUS



## PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

### DECISION PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE AUX VALIDEURS CHORUS

*LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,  
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE*

- VU** le code du commerce ;
- VU** le code du tourisme ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code de la consommation ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;
- VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général de la comptabilité publique ;
- VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte) ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 16 février 2017 nommant Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- VU** l'arrêté interministériel du 10 octobre 2017 confiant à M. Gaëtan RUDANT, l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;
- VU** l'arrêté préfectoral SGAR/n°18.028 du 16 mai 2018 de la Préfète de la région Normandie, préfète de Seine-Maritime publié au RAA du 16/05/2018, portant délégation de signature au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie en matière de compétences générales, d'ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur et de tourisme ;

Réf : DIR201809001

## DECIDE

**ARTICLE 1** - Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, donne subdélégation à :

- Monsieur Eric LE DIZEZ, adjoint à la secrétaire générale
- Monsieur Riwall PROVOST, adjoint à la secrétaire générale
- Madame Christine GARCIA-LE LAIRRE, responsable du service financier et comptable
- Madame Astrid THIERRY, adjointe à la responsable du service financier et comptable,

Cette subdélégation s'applique dans les limites définies par l'arrêté préfectoral susvisé :

- pour la validation des actes liés aux opérations d'ordonnancement secondaire délégué et aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur pour les crédits portés par les programmes visés ci-dessous,

- le programme 102 « Accès et retour à l'emploi »
- le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »
- le programme FSE00 « Fonds Social Européen »
- le programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail »
- le programme 134 « Développement des entreprises et régulations »
- le programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »
- le programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie
- le programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées »
- le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat
- le programme 787 « Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage »
- le programme 790 « Correction financière des disparités régionales taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage »

- pour la signature des bordereaux d'envoi des pièces justificatives au CSP ;

- pour la signature des bordereaux d'envoi des factures et des annexes au SFACT et tout autre document lié à l'exécution de la chaîne de la dépense ;

- pour la signature des bordereaux et des pièces justificatives de la régie d'avances à destination de la DDFIP ;

**ARTICLE 2** - Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie donne subdélégation à :

- Madame Isabelle DELABARRE, gestionnaire valideur Chorus Formulaire
- Monsieur Pascal DESMOULINS, gestionnaire valideur Chorus Formulaire
- Monsieur Thierry LAMY, gestionnaire valideur Chorus Formulaire
- Madame Isabelle LENOIR, gestionnaire valideur Chorus Formulaire
- Madame Corinne MESSIER, gestionnaire valideur Chorus Formulaire
- Madame Marie-Line MARIE-SAINTÉ, gestionnaire valideur Chorus Formulaire

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par l'arrêté préfectoral susvisé, pour la validation des actes liés aux opérations d'ordonnancement secondaire délégué et aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur pour les crédits portés par les programmes visés à l'article 1.

**ARTICLE 3** - La décision du 7 novembre 2017 est abrogée à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**ARTICLE 4** - La présente décision est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

**ARTICLE 5** - Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie et ses délégataires désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application de la présente décision.

Fait à Rouen, le 3 septembre 2018

Pour la Préfète de la région Normandie et par délégation

*Voies de recours : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*



Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de  
la Consommation, du Travail et de l'Emploi

R28-2018-08-31-002

Récépissé de déclaration d'un organisme de SAP -  
Organisme O2 ROUEN OUEST à Rouen



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA SEINE-MARITIME*

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP 498916949**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

Vu l'agrément renouvelé le 23 décembre 2016 en faveur de l'entreprise O2 ROUEN OUEST;

Vu l'autorisation du conseil départemental de la Seine-Maritime à effet du 2 janvier 2012 ,en date du 30 septembre 2016;

**La préfète de la Seine-Maritime**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Seine-Maritime le **5 avril 2018** par Madame Frédérique PAUMIER en qualité de Responsable d'Agence, pour l'organisme O2 ROUEN OUEST dont l'établissement principal est situé 47 BOULEVARD DES BELGES 76000 ROUEN et enregistré sous le N° SAP498916949 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire et mandataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile
- Soutien scolaire ou cours à domicile
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de courses à domicile
- Soins et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

**Activité(s) relevant de la déclaration et soumise(s) à agrément de l'État :**

**- En mode prestataire uniquement :**

- Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile (y compris enfants handicapés) (76)
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, acte de la vie courante) (76)

**Activité(s) relevant de la déclaration et soumise(s) à autorisation (mode prestataire uniquement) :**

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (76)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (76)
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (76)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

En application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé **SAP 498 916 949** sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rouen, le 31 août 2018

Pour la Préfète et par subdélégations  
La Directrice adjointe de l'Unité  
Départementale de Seine-Maritime

  
Dominique GRARD

Rectorat Caen

R28-2018-09-03-002

ARRETE DU 3 SEPTEMBRE 2018 PORTANT  
SUBDELEGATION PERMANENTE DONNEE SOUS  
LA FORME D'HABILITATIONS A INTERVENIR SUR  
LA PLATEFORME CHORUS



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**ARRETE DU 3 SEPTEMBRE 2018 PORTANT SUBDELEGATION PERMANENTE DONNEE SOUS LA  
FORME D'HABILITATIONS A INTERVENIR SUR LA PLATEFORME CHORUS**

**LE RECTEUR DE LA REGION NORMANDIE  
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CAEN  
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires en ce qui concerner le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU** le décret du 27 juillet 2016 portant nomination de M. Denis ROLLAND, recteur de l'Académie de Caen ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 16-041 du 6 mars 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Denis ROLLAND, recteur de l'Académie de Caen ;
- VU** l'arrêté rectoral du 2 septembre 2016 portant délégation de signature à madame Chantal LE GAL, secrétaire générale d'Académie ;
- VU** l'arrêté rectoral du 7 mars 2017 portant subdélégation de l'ordonnancement secondaire à madame la secrétaire générale de l'Académie de Caen, aux secrétaires généraux adjoints et aux chefs de divisions et de services.

## ARRETE

**Article 1** : En application des articles 1, 2 et 4 de l'arrêté préfectoral susvisé, subdélégation permanente est donnée sous la forme d'habilitations à intervenir sur la Plateforme Chorus pour procéder dans la limite de la délégation consentie et dans la limite de leurs attributions :

à la répartition des crédits

- monsieur RIVIERE Nicolas (mise à disposition des ressources)
- madame MERIGLIER Pascale (mise à disposition des ressources)
- madame LEBATTEUX Céline (mise à disposition des ressources)

à l'engagement, aux demandes de paiement et aux recettes non fiscales à :

- madame GOMES Marlène, Chef du bureau de la comptabilité académique (validation) ;
- monsieur FOUGERES Pascal, Adjoint au chef du bureau (validation) ;
- monsieur PLIQUET Simon (validation) ;
- madame BERARD Karine (validation) ;
- madame De BEAUCOUDREY Gabrielle (validation indus de PAYE-PSOP) ;
- madame BACON Isabelle (validation indus de PAYE-PSOP) ;
- madame LAURENT Sandrine (validation indus de PAYE-PSOP) ;
- madame BERNARD Gaëlle (validation indus de PAYE-PSOP) ;
- 

pour procéder à la certification du service fait :

- madame LUIS Isabelle (certification) ;
- madame DURAND Nora (certification) ;
- madame JEANNE Sandra (certification) ;
- madame GUERET Marianick (certification) ;
- madame ROGER Nadia (certification) ;

**Article 2** : La secrétaire générale de l'académie de Caen est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur régional des finances publiques, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Caen, le 3 septembre 2018



Denis ROLLAND